

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SEANCE DU 25 JUIN 2019

Le mardi 25 juin 2019, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 19 juin 2019, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme BACHE
M. BLANDIN
Mme DASPET
Mme EL AARAJE
M. GAS
M. GUERRIEN
M. LE BORGNE
M. NONY
Mme RIVIER
Mme SIMONNET

M. BARGETON
Mme CALANDRA
Mme De MASSOL
M. EPARA EPARA
M. GASSAMA
Mme GUHL
Mme MAQUOI
M. PASCAL
M. SAMAKE
M. SOREL

M. BAUDRIER
Mme CARIME-JALIME
Mme DUCHAUCHOI
Mme FANFANT
M. GLEIZES
M. HOCQUARD
M. MARTIN
M. PERIFAN
M. SHI
Mme STEPHAN

S'ETAIENT EXCUSES

M. GRANIER
Mme VICQ

M. HMOUDANE

Mme KELLER

POUVOIRS

M. ASSOULINE a donné pouvoir à M. EPARA EPARA
M. BOUAKKAZ a donné pouvoir à Mme De MASSOL
Mme HAZAN a donné pouvoir à Mme FANFANT
Mme HERRERO a donné pouvoir à M. GLEIZES
Mme LAURENT a donné pouvoir à Mme DUCHAUCHOI
M. LE BARS a donné pouvoir à M. GASSAMA
Mme PRIMET a donné pouvoir à M. BAUDRIER
M. VON GASTROW a donné pouvoir à Mme RIVIER

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme EL AARAJE

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme PIERRE

Ordre du jour

1. Inscription des vœux d'urgence à l'ordre du jour.	7
2. Délibérations	8
MA20.2019.168 : Adoption du Budget Supplémentaire 2019 de l'État spécial du 20 ^e arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	8
2019 DLH 107 : Conférence du logement de Paris - Présentation des orientations stratégiques. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	12
V20-2019-172 : Vœu relatif aux orientations stratégiques présentées par la Ville de Paris à la Conférence logement, déposé par Frédérique CALANDRA, Maire du 20 ^e	12
2019 DFPE 56 : Subventions (381.728 euros), prorogation et avenants avec l'association Gan Yossef (20 ^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	21
2019 DFPE 175 : Subvention (1.012.676 euros) prorogation, avenant n° 3 et convention avec l'association Gan Menahem (18 ^e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	21
2019 DASCO 88 : Caisses des Écoles - Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	24
2019 DEVE 66 : Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne (Communication sans vote). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	24
2019 DLH 77 : Réalisation dans les 12 ^e , 13 ^e , 15 ^e et 20 ^e arrondissements d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	24
2019 DU 156 : Dénomination allée Neus Català (11 ^e et 20 ^e). M. Thierry BLANDIN, M. Mohamad GASSAMA rapporteurs.	24
2019 DAE 62 : Subventions (152.500 euros), conventions et avenants avec 20 associations – mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville - Accès aux droits - Apprentissage du Français. Mme Virginie DASPET, M. Hamidou SAMAKE, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteurs.	24
2019 DASES 05 : Subventions (5.987.971 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019. Mme Virginie DASPET rapporteure.	24
2019 DDCT 63 : Subventions (419.500 euros) et conventions à 73 associations porteuses de 88 emplois d'adultes relais en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.	24
2019 DDCT 74 : Subventions (150.000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires. Mme Virginie DASPET, Mme Charlotte LAURENT rapporteures.	24
2019 DDCT 95 : Subventions (584.315 euros), 50 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 avenants avec 54 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.	24
2019 DDCT 96 : Subventions (381.400 euros) et conventions à 144 associations pour le financement de 171 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2019. Mme Virginie DASPET rapporteure.	24

2019 DDCT 100 : Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13^e,14^e,17^e,18^e,19^e et 20^e). Mme Virginie DASPET, Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteuses..... 24

2019 DDCT 104 : Subventions (41.500 euros) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers Politique de la ville. Mme Virginie DASPET, Mme Charlotte LAURENT rapporteuses..... 24

2019 DDCT 105 : Subventions (35.000 euros) et conventions à 8 associations pour le financement de 8 projets d'animation sur deux sites situés sur le territoire prioritaire des Portes du 20^{ème} - Appel à projets Animation de deux sites situés sur le territoire prioritaire des Portes du 20^{ème}. Mme Virginie DASPET rapporteure. 24

2019 DDCT 118 : Subventions (18.300 euros) à 4 associations pour le financement de 4 actions dans les quartiers populaires dans le cadre du dispositif "Génération Jeux Olympiques". Mme Virginie DASPET, M. Epency EPARA EPARA rapporteurs. 24

2019 DAE 13 : Budget Participatif - Subventions (191.300 euros), conventions et adhésion (3.150 euros) pour le soutien de l'économie circulaire. Mme Florence de MASSOL, M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs. 25

2019 DAE 220 : Budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires - 3^{ème} édition. Mme Florence de MASSOL, M. Weiming SHI, Mme Virginie DASPET rapporteurs. 25

2019 DASES 148 : Budget Participatif : Subventions d'investissement (1.007.900 euros) et conventions non renouvelables dans le cadre de l'appel à projets "Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage". Mme Florence de MASSOL, Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Virginie DASPET rapporteuses. 25

2019 DDCT 61 : Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (28.500 euros) à seize associations œuvrant dans le 20^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville. Mme Florence de MASSOL, Mme Virginie DASPET rapporteuses. 25

2019 DEVE 77 : Dénomination « jardin Janis JOPLIN » attribuée à l'espace vert situé 1, rue Paganini (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure. 25

2019 DEVE 81 : Dénomination "jardin des Petites Rigoles" attribuée au jardin situé 1, rue Fernand Raynaud (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure..... 25

2019 DEVE 83 : Mise à disposition par le Centre d'action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP) du jardin de l'Hospice Debrousse 148, rue de Bagnolet (20^e) - Convention de gestion. Mme Florence de MASSOL rapporteure..... 25

2019 DEVE 86 : Autorisation de financement de travaux du jardin partagé situé face au 39, rue Joseph Python (20^e) et communication sur la signature de la convention avec l'association "Tous Ensemble". Mme Florence de MASSOL rapporteure. 25

2019 DEVE 101 : Subventions (41.550 euros) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés (Budget participatif « Cultiver en Ville »). Mme Florence de MASSOL rapporteure..... 25

2019 DFPE 04 : Subvention (2.017.903 euros), à seize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure..... 25

2019 DFPE 53 : Subvention (253.085 euros), prorogation et avenant n° 3 avec la Fondation Casip Cojasor (20^e) pour sa halte-garderie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure..... 25

2019 DFPE 73 : Subvention (177.607euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11^e) pour le multi-accueil (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. 25

2019 DFPE 92 : Subvention (468.448 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20^e) pour l'établissement multi-accueil St Fargeau (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. 25

2019 DFPE 122 : Subvention (47.639 euros), prorogation et avenant n°3 à l'association Lutin Lune (20^e) pour la crèche parentale (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. 25

2019 DFPE 124 : Subventions (503.183 euros), prorogation, avenants n°3 et convention à l'Association des Cités du Secours Catholique (20^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. 26

2019 DFPE 201 : Réalisation d'une crèche dans le lot E2 du secteur d'aménagement Paul Meurice (20^e) - avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/ELOGIE-SIEMP. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure. 26

2019 DASES 80 : Subventions (147.200 euros) à 16 associations et conventions avec trois d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Lamia EL AARAJE, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures. 26

2019 DASES 129 : Subventions (48.950 euros) à 10 associations et avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure. 26

2019 DASES 196 : Subvention (225.000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13^e arrondissement de Paris (13^e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (19^e et 20^e). Mme Lamia EL AARAJE rapporteure. 26

2019 DJS 20 : Subventions (27.600 euros) à 17 associations sportives (20^e). M. Epany EPARA EPARA rapporteur. 26

2019 DJS 153 : Demandes de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la rénovation des piscines Mathis et Rouvet (19^e), du centre sportif Moureu (13^e), et le réaménagement des TEP des Amandiers (20^e). M. Epany EPARA EPARA rapporteur. 26

2019 DJS 162 : Attribution de la dénomination Yvonne Godard à la piscine située 7 rue Serpollet (20^e). M. Epany EPARA EPARA rapporteur. 26

2019 DPE 10 : Subvention (17.600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet ». M. Jérôme GLEIZES, M. Mohamad GASSAMA rapporteurs. 26

42. 2019 DASES 71 : Renouvellement de la convention tripartite des ESI conclue entre La Ville de Paris, l'État et la RATP et des conventions bilatérales, subventions pour 13 ESI. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteures. 26

2019 DASES 85 : Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure. 26

2019 DASES 167 : Subventions (88.000 euros) à douze associations et conventions et avenant avec onze d'entre elles pour leurs actions d'insertion sociale. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Virginie DASPET rapporteures. 26

2019 DFPE 197 : Accompagnement des séparations - Subventions (148.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations, pour leur activité de médiation familiale dans les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements et aide en nature à l'association

« Association Olga Spitzer » (10^e) correspondant à la mise à disposition du site « Archereau » pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (19^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure. 26

2019 DAC 751 : Conventions entre l'académie et la ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés musicales et théâtrales des conservatoires municipaux des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements. M. Alexandre LE BARS, Mme Nathalie MAQUOI rapporteurs. 27

2019 DASCO 27 : Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges. M. Alexandre LE BARS rapporteur. 27

2019 DASCO 45 : Subventions (12.000 euros) à diverses associations et conventions annuelles d'objectifs avec deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 20^e arrondissement. M. Alexandre LE BARS, Mme Virginie DASPET rapporteurs. 27

2019 DASCO 89 : Collèges publics Parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (36.000 euros), subventions d'équipement (82.450 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur. 27

2019 DAC 242 : Subventions (35.000 euros) et conventions avec les associations le Bal et l'Entre prise. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure. 27

2019 DAC 270 : Subventions (168.750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à conventions. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Lamia EL AARAJE rapporteures. 27

2019 DAC 393 : Subvention (2.417.500 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1^{er}). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure. 27

2019 DAC 696 : Subvention et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (6.200 euros) avec l'association 129H dans le cadre de la politique de la ville. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures. 27

2019 DAC 697 : Subvention et avenant n°2 à la convention (2.000 euros) à l'association Paris Culture 20 au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires (20^e). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures. 27

2019 DAC 698 : Subvention et convention pluriannuelle d'objectifs (10.000 euros) avec Tamérantong ! au titre des projets culturels élaborés dans le quartier du Grand Belleville du 20^e arrondissement. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures. 27

2019 DAC 699 : Subvention et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (4.700 euros) avec l'association La comédie des anges dans le cadre de la politique de la ville (20^e). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures. 27

2019 DAC 700 : Subvention (8.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures. 27

2019 DVD 65 : Stratégie Paris Piéton. Subventions de fonctionnement et d'équipement à diverses associations. M. Renaud MARTIN rapporteur. 27

2019 DDCT 18 : Subventions (74.000 euros) à 15 associations au titre du droit des femmes. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure. 27

2019 DDCT 93 : Subventions (60.000 euros) à 13 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires. M. Hamidou SAMAKE, Mme Virginie DASPET rapporteurs. 27

2019 DDCT 102 : Subventions (30.000 euros) à 2 associations dans le cadre de la création de deux Citéslab. M. Hamidou SAMAKE, Mme Virginie DASPET rapporteurs. 28

2019 DAE 239 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (26.788 euros) et conventions avec les kiosquiers dont les édicules ont été renouvelés. M. Weiming SHI rapporteur.	28
2019 DU 82 : Appel à projet pour le développement de l'habitat participatif – Désignation du lauréat et cession l'assiette foncière du projet située 20, rue Gasnier Guy (20 ^e). Mme Colette STEPHAN rapporteure.	28
2019 DU 158 : Servitude contractuelle avec la RIVP. Immeuble 69 rue des Haies (20 ^e). Mme Colette STEPHAN rapporteure.	28
2019 DDCT 53 : Subventions (104.000 euros) avec 22 associations au titre de la lutte contre les discriminations. M. Stéphane VON GASTROW, M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteurs.....	28
2019 DDCT 68 : Subvention (72.000 euros) à 14 associations avec 5 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 16 projets au titre de l'intégration. M. Stéphane VON GASTROW rapporteur.	28
2019 DDCT 71 : Subvention (64.150 euros) à 13 associations et 5 conventions pour le financement de 13 projets au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. M. Stéphane VON GASTROW rapporteur.	28
2019 DPE 13 : Subventions (419.465 euros) et conventions avec 10 associations gestionnaires de recycleries. M. Stéphane VON GASTROW, M. Mohamad GASSAMA, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.	28
3. Vœux.....	28
V20-2019-236 : Vœu du groupe Communiste Front-de-Gauche relatif à la fermeture de la CPAM Saint-Fargeau.....	28
V20-2019-237 : Vœu du groupe Communiste Front-de-Gauche relatif à la fermeture de la poste Saint Blaise.....	31
V20-2019-238 : Vœu relatif à l'état du bâtiment de l'école 51 boulevard Davout, déposé par Frédérique Calandra, Maire du 20 ^e	32
V20-2019-239 : Vœu pour la reprise d'une concertation avec les riverains et les associations sur les aménagements en cours au 94 avenue Gambetta (ancien Rectorat), sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Place au Peuple !".....	36
V20-2019-240 : Vœu pour l'intensification des rénovations thermiques des immeubles de l'arrondissement et tendant à lever les freins existants, proposé par le Groupe Écologique du 20 ^{ème}	40

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Je demande aux élus de bien vouloir prendre place. Avant d'ouvrir officiellement notre séance du Conseil, je souhaitais revenir sur l'incendie de la rue de Nemours qui, certes, s'est déroulé dans le 11^e arrondissement mais c'est pour informer les élus qu'avec Mme Karine DUCHAUCHOI tout à l'heure, nous nous sommes rendues à la caserne de la 12^e compagnie de la BSPP de Paris qui est donc celle de la rue de Ménilmontant. Nous avons assisté à la traditionnelle passation de pouvoir entre deux capitaines. Mme DUCHAUCHOI était invitée avec moi parce qu'elle s'occupe de la petite enfance, et donc des places en crèche qui est souvent très utile pour les casernes de pompiers. Et je tenais à dire tout simplement à l'ensemble du Conseil municipal que j'avais chaleureusement remercié les soldats du feu, comme on les appelle, pour leur qualité de service au service de notre population et de celle des arrondissements voisins puisque la 12^e couvre une population de 350 000 habitants. Et donc je vous rappelle que récemment, on a eu un incendie terrible, rue de Nemours, qui s'est déclaré à 5h du matin. Et c'est notre brigade de la BSPP avec celle de Parmentier qui est intervenue. Je les ai félicités en votre nom à tous et toutes. Par cette période de grande chaleur, il ne vous a pas échappé, il est difficile de ne pas le savoir, que le plan canicule a été déclenché. Je voulais faire un bref point d'information auprès des élus sur les mesures prises par la Mairie de Paris et que nous avons déclinées, bien sûr, dans notre arrondissement. Donc il y a la mise à disposition de salles rafraîchies dans tout Paris, dont une en Mairie du 20^e. Mais ça ne date pas de ce plan canicule. Ça fait déjà plusieurs années que cette salle existe. C'est la salle 219, au 2^e étage. Je rappelle que ces salles rafraîchies ne visent pas seulement les personnels de la Mairie du 20^e mais tout habitant qui en aurait besoin. Il y a eu, bien sûr, des prises de contact téléphonique effectuées notamment par les personnels sociaux, la CASVP, les travailleurs sociaux avec les personnes vulnérables et seniors, les personnes handicapées ou malades. Il y a l'ouverture 24h/24 de nombreux espaces verts. Donc dans le 20^e, nous avons habituellement 8 espaces verts ouverts la nuit. Désormais, il y en a deux de plus : les squares Séverine et du sergent Aurélie-Salel. Il y a 9 parcs et jardins qui sont équipés de brumisateurs. Ouvrir les parcs, c'est essentiel puisque ce sont des lieux d'ombrage et ce sont des lieux où on peut se rafraîchir naturellement puisque la terre est arrosée régulièrement et les arbres restituent de la fraîcheur, les arbres et les plantes. Il y a eu bien sûr le recensement et la localisation des lieux de fraîcheur dans tout Paris et dans notre arrondissement en particulier. On peut trouver sur l'application Extrema Paris accessible à toutes les Parisiennes et à tous les Parisiens. L'installation de ventilateurs dans les crèches et les écoles ainsi que la distribution de gourdes et de kits canicule rappelant les bons réflexes, tant à destination des professionnels que des parents. Le renforcement des équipes de maraudes et la distribution de gourdes aux personnes à la rue, personnes sans domicile fixe. Et bien sûr, comme cela est habituel en temps de température extrême, une cellule de crise au niveau parisien a été mise en place afin de coordonner des actions efficaces, cohérentes sur tout le territoire parisien.

Alors je vous propose à présent d'ouvrir formellement notre Conseil d'arrondissement.

1. Inscription des vœux d'urgence à l'ordre du jour.

Mme CALANDRA

À présent, je dois vous annoncer le dépôt des vœux d'urgence. Outre les trois vœux déposés dans les temps, nous aurons à débattre ce soir, si vous en êtes d'accord, de trois vœux d'urgence : un vœu déposé par le groupe communiste portant sur la fermeture de la poste Saint Blaise, un groupe « Place au peuple ! » portant sur le 94, avenue Gambetta, un vœu du Groupe Écologique, du groupe EELV, relatif à la rénovation thermique des immeubles. Et comme vous le savez, ces vœux d'urgence ne peuvent être discutés que si notre Conseil d'arrondissement l'accepte par un vote préalable en séance, conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur.

Après consultation des membres, les vœux d'urgence sont inscrits à l'ordre du jour.

2. Délibérations

MA20.2019.168 : Adoption du Budget Supplémentaire 2019 de l'État spécial du 20^e arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Mme MAQUOI

Merci. Juste une question : Mme De MASSOL est rapporteure parce qu'elle a la délégation des finances ? C'est ça ?

Mme CALANDRA

Non.

Mme MAQUOI

D'accord. Alors j'avais quelques questions à poser pour avoir des explications avant de voter ce Budget Supplémentaire. D'abord, sur la dotation d'investissement puisqu'on voit qu'il y a 441 000 € supplémentaires qui sont prévus. Je voudrais donc que vous puissiez nous expliquer en quoi ça consiste. Ensuite, sur tout ce qui est la partie fonctionnement, il y a 885 000 € de plus et notamment sur les écoles, sur le gaz. On peut voir donc soit c'était une mauvaise prévision, soit il y a une mauvaise surprise puisque, que ce soit pour les écoles maternelles avec prévu un montant de plus de 100 000 € supplémentaires et pour les écoles élémentaires : +179 000 €, donc dans ces moments où on réfléchit aussi à une meilleure consommation énergétique, est-ce que vous pouvez nous donner des éléments ? Et ensuite, il y a autant de prévu pour ce qui concerne les espaces verts, la fonction 511, il y avait prévu au budget primitif : 30 000 € pour les contrats de prestation de service et il y a autant qui sont prévus au budget supplémentaire, donc qui n'avaient pas forcément été anticipés. Donc à quoi est-ce qu'ils correspondent ? L'augmentation aussi ou le surplus, on était déjà à 800 000 € sur l'alimentation, sur les crèches et halte-garderie. À quoi correspondent les 155 000 € supplémentaires ? Enfin, sur les espaces verts, toujours dans la fonction 511, on a tout un tas de fournitures supplémentaires de petit équipement d'autres matières et fournitures où, quand on additionne, on arrive quasiment à un moment de 80 000 €. Sur des terrains aussi, sur +25 000 €, +20 000 € en maintenance. En tout cas, sur ça, c'est un des chapitres qui est le plus modifié par notre budget supplémentaire. Donc c'était pour savoir est-ce qu'il y a eu des choses qui n'ont pas forcément été anticipées, des choses nouvelles, des choses livrées ? En tout cas, un éclairage. Et il me restait un dernier de mémoire, mais excusez-moi, que je ne retrouve pas là-dessus, qui était sur des marchés ou des contrats, mais que... Voilà. Merci.

Mme CALANDRA

Alors Mme MAQUOI, étant donné que je vais chaque année en dialogue budgétaire avec la ville de Paris sur le budget primitif puis le budget supplémentaire, je peux vous dire que pour la plupart des questions que vous posez, les ajustements sont courants dans toutes les Mairies d'arrondissement, sur tous les ESA, et pour une raison simple : les fluides, par exemple, alors je ne vais pas vous répondre dans le détail, ligne par ligne. Ce que je vais faire, c'est qu'on va vous faire une réponse écrite dans le détail, ligne par ligne, et qu'on distribuera à tous les Conseillers. Je peux vous parler, par exemple, des fluides, les ajustements sur les fluides, dans les équipements de la ville de Paris, chaque année, les Maires d'arrondissement interviennent à l'hôtel de ville sur ces problématiques de fluides. Chaque année, il y a des ajustements à faire pour la simple et bonne raison qu'il suffit qu'il y ait une année plus froide ou plus chaude, et évidemment, il va y avoir une variation dans un sens ou dans l'autre sur les fluides. Il suffit qu'il y ait dans un ou deux équipements des chaudières qui tombent en panne, des problématiques diverses, ça peut être de nature très diverse, je me souviens qu'à une époque, moi, je m'étais étonnée de la variation pour les piscines. Et puis j'ai découvert qu'il y avait régulièrement des intrusions dans les piscines avec des personnes qui faisaient la fête dans les bassins écoles. Donc il fallait vider l'intégralité de la piscine, la nettoyer et la re-remplir. Donc ça fait des variations énormes en termes de cubage d'eau et de chauffage de l'eau, etc. Alors ce que je ferai, c'est que je vous donnerai une réponse détaillée sur chaque ligne. Oui, le budget participatif également qui a des ajustements au fur et à mesure. Sur, par exemple, je peux prendre un exemple sur la DAL, la Dotation d'Animation Locale, avec la ligne 611, les contrats de prestations de service. Uniquement ça. Alors quel est le problème ? Le problème, c'est que ça fait plusieurs années, en 2019, on a voté un budget primitif de 156 740. On sait que ce budget n'est pas suffisant. On le sait puisqu'on

le dépasse chaque année. On a demandé à la direction des finances à pouvoir inscrire une somme correspondante, enfin, plus près de ce qu'on dépense. Et la direction des affaires financières nous l'a refusé cette année. Donc ce que nous avons fait, c'est que nous avons provisionné à la ligne 6288 qui est une ligne autres services extérieurs qui est une ligne fourre-tout de dépenses générales. Et on fait des transferts entre ligne fongible, de ligne à ligne. Le problème aussi, c'est qu'il y a des négociations à l'hôtel de ville qui parfois donnent lieu à des résistances de certaines directions, à des accords de certaines autres. Il y a des négociations entre directions, etc., et qui fait que parfois, on n'obtient pas l'inscription que nous voulions au budget primitif. Mais je tiens à dire quand même que l'essentiel, ce sont des reports de dépenses qui sont faites en fin d'année et dont les factures arrivent en début d'année. Alors les ajustements sont de tous ordres. Ça peut être, encore une fois, des incidents survenus ou une année particulièrement froide ou chaude pour ce qui est des fluides. Ça peut être des reports de ligne fongible entre lignes et ça peut être des factures qui arrivent en retard. Ce que je vous propose, c'est qu'on vous fera un compte-rendu détaillé de ce qui fait qu'il y a des ajustements entre notre budget primitif et notre budget supplémentaire. Mais c'est bien pour ça qu'il y a un budget supplémentaire. Un BS, c'est pour ajuster. Oui.

Mme MAQUOI

Oui, j'entends bien. Je connais les raisons d'existence d'un budget supplémentaire. Mais simplement pour avoir un débat éclairé et pour pouvoir faire un vote éclairé, avoir un certain nombre de réponses, c'est important. Ce qui me gêne dans votre proposition, Madame la Maire, puisque ça fait plusieurs fois que vous la faites, à chaque fois, au moment pour nous renvoyer les réponses, c'est au PV du prochain Conseil d'arrondissement. Or, celui-ci n'aura lieu que fin septembre. Et donc c'est très lointain, non seulement du vote, là, puisque ça veut dire qu'il faut qu'on fasse un vote sans forcément tous les éléments de réponse. Et puis c'était déjà quelque chose que je vous avais suggéré, c'est qu'on puisse les avoir bien sûr pas dans la semaine ou quelque chose mais dans un délai un peu plus raisonnable envoyé à tous les Conseillers d'arrondissement. Ça éclairera un certain nombre d'élus qui aujourd'hui sont encore en attente de réponse notamment de votre directeur de cabinet sur des dépenses sur la DAL, ce sera en tout cas plus clair et permettant plus de le partager. Je connais aussi la manière de construire les budgets et le fait d'avoir des lignes fongibles, donc on puisse reporter sur des choses. Mais ça aide à éclairer et à pouvoir dire : « Qu'est-ce que la Mairie dépense ? » et d'en faire un sujet qui intéresse tout le Conseil. Et enfin, juste une remarque sur les fluides, bien sûr qu'il y a des choses de variation. Permettez-moi de m'étonner quand même que sur une somme qui arrive presque à 300 000 € sur du gaz, sur des écoles, on est quand même à un niveau, c'est-à-dire que ce n'est pas une variation de 50 000 €, ce n'est pas une variation qui peut interroger cette année-là tout simplement.

Mme CALANDRA

Alors sur 76 écoles, ça va très vite. Il suffit qu'il y ait une petite variation pour chaque école et 300 000 €, c'est vraiment fait très, très rapidement. Je rappelle que nous sommes l'arrondissement qui a le plus de bâtiments scolaires, de bâtiments de petite enfance, probablement un de ceux qui a le plus d'équipements de petite enfance. Et je vous épargne le nombre, par exemple, de cuisine. On a 92, par exemple, équipements scolaires ou de petite enfance servis par la caisse des écoles. Donc ça va très, très vite. Il suffit de multiplier par le nombre d'équipements. Écoutez, moi, je ne sais pas. Si vous avez le moindre soupçon, mais vous êtes en charge des questions de culture. Vous savez très bien qu'il y a un domaine, par exemple, dans lequel, on doit en permanence ajuster, c'est des dépenses pour des engagements pour la culture. Ça fait partie sur la DAL, ça fait partie des choses de la vie d'une Mairie. On ne peut pas dans un budget primitif être à 100 % de prévision juste. Ce n'est pas possible. Donc il y a toujours des évolutions. Et c'est pour ça encore une fois qu'on fait des budgets supplémentaires. M. PERIFAN. Oui.

M. PERIFAN

Bonsoir, Madame la Maire. Merci. Chers collègues, bonsoir. Moi, je ne voudrais pas voler au secours de la Maire qui n'en a pas besoin. Mais, Mme MAQUOI, je suis surpris que tout d'un coup, ça fait 5 ans et demi qu'on siège dans ce Conseil. Tout d'un coup, vous vous intéressez avec beaucoup d'assiduité à des sujets qui sont importants. Mais j'ai cru que les années précédentes, vous avez voté allégrement en fait ces budgets sans poser autant de questions. Alors je me demande, mais je ne voudrais pas vous faire un procès d'intention, car je sais que ce n'est certainement pas ça, que

l'approche des élections municipales fait que chacun commence à devenir un peu plus tatillon. Juste je pense en fait au public qui est là. Si sur la première délibération, alors qu'il fait 40 degrés, vous commencez, chacun intervient pour aller titiller Madame la Maire, on va être là à 3h du matin. Donc je vous propose qu'on soit peut-être un peu plus sobre par respect pour le public. Parce que je trouve qu'on ne lui donne pas une leçon formidable de démocratie. Vous avez toujours tout voté. Tout d'un coup, maintenant, vous vous posez des questions. Je sais que la majorité municipale a explosé depuis longtemps, mais si on pouvait ne pas être pénalisé par des interventions multiples sur chaque sujet, je pense qu'on s'en porterait tous beaucoup mieux. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors ce que je propose en tout cas, c'est qu'au prochain Conseil qui, certes, sera à la rentrée, mais ça, je n'y suis pour rien, je ferai une intervention détaillée, ligne à ligne sur les questions posées, les deltas et variables d'ajustement. Oui, Mme DASPET.

Mme DASPET

Merci. M. PERIFAN, excusez-moi, je vais juste me permettre : Vous représentez quel groupe aujourd'hui ? Je n'ai un peu pas suivi ces derniers temps. Comme il y a eu des mouvements ces derniers temps, je veux juste vérifier ça. Puis après, je...

M. PERIFAN

Écoutez, je ne sais pas où vous êtes, vous. Mais moi, j'ai toujours été fidèle à mes convictions. Donc je n'ai pas à changer de groupe. Je suis donc toujours le patron en fait du groupe LRI dans le 20^e arrondissement. Vous-même êtes où, Mme DASPET ?

Mme DASPET

Moi, ça a été annoncé. Je fais partie d'un groupe qui s'appelle Alternative Écologique.

Mme CALANDRA

Pardonnez-moi. Alors j'arrête le...

M. PERIFAN

Écoutez, c'est ce qui nous différencie avec vous, c'est que moi, je continue à rester fidèle à mes convictions, mes valeurs. Et je ne change pas par opportunité parce que les élections approchent. Si vous voulez qu'on discute là-dessus, et là encore, je ne voudrais pas donner un triste spectacle au public qui nous écoute. Nous pourrions en discuter, si vous voulez, à l'extérieur tout à l'heure. Je vous inviterai à prendre un café. Je vous inviterai à prendre un rafraîchissement tout à l'heure si vous le souhaitez. Merci.

Mme DASPET

Avec plaisir, M. PERIFAN.

Mme CALANDRA

Donc si vous pouviez... un peu de discipline. Un peu de discipline. Allez. Suivons l'ordre du jour. Donc je vous consulte sur la MA20.2019...

Mme MAQUOI

Excusez-moi. Juste pour revenir à la question de base. Je suis un peu étonnée quand même. J'imagine que le public est tout de même intéressé par la gestion des finances publiques dans cet arrondissement. Lisez les PV. Vous verrez que d'autres interventions au préalable de notre groupe sur d'autres questions. Il ne s'agissait pas du budget spécial. Moi, pour ma part, j'ai anticipé certaines questions. Je n'ai pas eu de réponse en étant passé par les voies habituelles : cabinet, etc. Je n'ai

même pas une réponse qui ne me convient pas. Je n'ai pas de réponse. Donc en l'état, quitte à ce que d'ici le Conseil de Paris, on ait des éléments d'information supplémentaires puisque c'est une délibération que nous voterons dans ce cadre-là aussi. Je voulais simplement vous signaler qu'au nom de notre groupe, nous nous abstiendrons sur cette délibération, quitte à la voter au Conseil de Paris si nous avons les informations, notamment sur les fluides comme on en a parlé. Parce que c'est quasiment un doublement de budget. Ce n'est pas un accident particulier. C'est quasiment un doublement de budget. Et sur la dotation d'animation locale sur laquelle, je n'ai pas eu de réponse depuis plus d'un mois.

Mme CALANDRA

Bien. Donc je vous consulte sur la MA20.2019... Oui, Mme SIMONNET. Allez, accélérons.

Mme SIMONNET

Oui, comme chaque année, nous votons contre le budget primitif, et nous nous abstenons à cette période de l'année car nous ne remettons pas en cause ni la gestion effective, ni les évolutions sur l'arrondissement. Là n'est pas le sujet. Mais il faut bien comprendre qu'on est dans une situation complètement aberrante à Paris où on ne fait pas un budget pour satisfaire des besoins, mais pour se soumettre à la règle d'austérité imposée et réaffirmée par MACRON et qui ne répond pas aux moyens... Vous pouvez rire mais on est quand même toujours dans ce cadre global. Et tout débat budgétaire, qu'il soit en décembre ou qu'il soit fin juin est forcément à l'aune de ces éléments politiques qui fait que la contractualisation de MACRON nous impose de ne pas dépasser 1,12 % d'augmentation du budget de fonctionnement. Et la ville de Paris se vante de faire encore plus d'austérité que Macron à 0 et quelque pour cent. Et concernant le nombre d'années d'endettement, alors qu'on peut s'endetter sur 12 ans, on se limite, dans la contractualisation de MACRON, à 9,38 années. Et résultat : on répercute sur le privé les dettes. Alors évidemment, ça n'est pas forcément l'objet de l'échange que vous venez d'avoir sur les déclinaisons précises en arrondissement. Mais globalement, on est bien face à ce problème. Mais on reviendra sur les conséquences, notamment en termes de logement dans l'intervention sur la DLH 107 à ne pas modifier profondément notre ville en faveur d'un logement abordable, c'est les gens qui quittent notre ville en s'endettant, et donc à préserver une dette publique. C'est la dette privée qui explose sans parler de la dette écologique à laquelle on ne répond pas. Donc notre groupe s'abstiendra.

Mme CALANDRA

Alors Mme RIVIER. Puis M. BARGETON.

Mme RIVIER

Oui, Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. J'interviens au nom de mon Groupe Écologiste dont je suis co-présidente et non pas patronne, parce qu'un parti politique, ce n'est pas une entreprise. Et nous nous abstiendrons également pour des questions de gouvernance déjà évoquées lors du dernier état spécial.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. BARGETON.

M. BARGETON

Oui, juste pour inviter Mme SIMONNET à lire le dernier rapport de la cour des comptes sur la situation des collectivités locales qui est sorti hier, précisément hier et qui dit que les finances des collectivités locales n'ont jamais été aussi dans le vert, et pour une raison bien simple, c'est qu'après 3 ans de baisse, les dotations sont réparties à la hausse de près de 2 milliards d'euros, que l'épargne des collectivités locales a progressé, et que donc contrairement à ce qui est sans cesse affirmé depuis 2017 et je n'aurai de cesse de le répéter, les finances des collectivités locales vont mieux. Le rapport de la cour des comptes dit très clairement. Et je me permets de citer *Libération* qui n'est pas toujours très tendre avec ce gouvernement : « Les finances des collectivités locales sont dans le vert. » Et elle

explique que l'excédent est de 2,3 milliards d'euros. Donc voilà. Lisez le rapport de la cour des comptes. Et lisez les excellents articles de journaux et notamment celui de *Libération*.

Mme CALANDRA

Bien. Donc je vais passer au vote.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DLH 107 : Conférence du logement de Paris - Présentation des orientations stratégiques. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

V20-2019-172 : Vœu relatif aux orientations stratégiques présentées par la Ville de Paris à la Conférence logement, déposé par Frédérique CALANDRA, Maire du 20^e.

Mme MAQUOI

Merci. Est-ce qu'on examine en même temps le vœu d'urgence que vous avez déposé, Madame la Maire ?

Mme CALANDRA

Oui, absolument. On examine le vœu que j'ai déposé mais qui n'est pas un vœu d'urgence.

Mme MAQUOI

Parce que du coup... C'est pour ça que je vous demande. Parce que comme il n'était pas dans ODS. C'est un vœu de quoi en fait ?

Mme CALANDRA

Vous savez que l'Exécutif peut déposer un vœu quand il le souhaite.

Mme MAQUOI

D'accord. Donc c'est un vœu de l'Exécutif ?

Mme CALANDRA

Oui. C'est ça. Donc je vous donne la parole sur la conférence...

Mme MAQUOI

Est-ce qu'on l'examine en même temps ?

Mme CALANDRA

Pardon ?

Mme MAQUOI

On l'examine en même temps ?

Mme CALANDRA

Oui. Il est lié à la conférence. On va l'examiner maintenant.

Mme MAQUOI

Alors moi, je voulais d'abord intervenir sur quelques éléments sur la conférence du logement mais du coup qui vont être aussi en résonance avec le vœu que vous déposez. Là-dessus, effectivement, cette conférence du logement a permis à 66 acteurs de travailler, là, pendant un an et on peut souligner cette démarche-là, à travailler sur des schémas de logement pour que les différents acteurs, que ce soit des associations, les bailleurs sociaux, la ville, l'État, la Préfecture, etc. puissent se mettre d'accord sur un certain nombre de critères et notamment ceux concernant la mixité sociale des arrondissements. Et moi, je voudrais commencer par dire qu'effectivement, il faut pouvoir, et c'est ce qui est affirmé dans ce document, loger les ménages les plus modestes, les plus pauvres. Et dans le 20^e aussi, donc continuer à prendre notre part sur le relogement des ménages des premiers quartiers. Je partage aussi ce qui est dans l'objectif de ce document le fait qu'il ne faut pas surcharger les quartiers qui sont déjà les plus fragiles avec en plus des ménages dans les difficultés. C'est la question qui nous est posée par la question de la mixité sociale, notamment le débat qu'on a eu cet hiver dans le 20^e sur la mixité dans les collèges de l'arrondissement qui se fait avant tout, si on veut faire une clé de répartition au plus proche, par aussi le logement qu'il y a. Et ça permet aussi de pouvoir maintenir la classe moyenne à Paris. C'est pourquoi on peut saluer le dispositif prévu dans les orientations stratégiques qui met en place une géographie particulière pour les quartiers les plus fragiles, ceux dont le revenu médian est inférieur de 75 % au revenu médian parisien. Et c'est aussi la garantie aussi pour permettre l'implantation des classes moyennes dans ces quartiers. Néanmoins, je remarque quelque chose, c'est que l'État, semble-t-il, n'a pas souhaité s'associer à cette démarche en faveur de la mixité sociale puisque le document ne prévoit pas que le contingent de l'État suive les règles que nous, nous nous fixons sur notre contingent en faveur de la mixité sociale dans les quartiers. Et ça, je le déplore. C'était pourtant dans l'esprit de la loi égalité et citoyenneté d'éviter ça. Nous, nous demandons donc à l'État de participer sur son contingent à cette orientation en faveur des quartiers les plus fragiles, et donc de communiquer et de donner une meilleure information aux Mairies d'arrondissement sur les attributions dans les arrondissements. Par exemple, nous pourrions avoir accès à info centre du système de remontée de l'information de l'État afin que nous puissions avoir des données fiables sur les attributions réalisées sur l'ensemble des contingents et ainsi pouvoir connaître aussi l'arrivée des nouveaux habitants dans le 20^e arrondissement. Nous pourrions ainsi souhaiter que l'État nous indique quelles sont les personnes qu'il désigne sur les logements de leur contingent dans nos arrondissements, à quel quartier ils appartiennent, est-ce qu'ils viennent de l'arrondissement, d'un autre arrondissement de Paris, d'une autre commune. Je ne partage pas forcément dans votre vœu. Alors vous ne l'avez pas présenté, mais j'en parle maintenant ou je réinterviendrai plus tard ?

Mme CALANDRA

Non, vous pouvez en parler maintenant. Je le présenterai après.

Mme MAQUOI

D'accord. Du coup, vous mettez uniquement le focus sur la connaissance des habitants sur les questions de DALO. Je crois que dans l'esprit, ce n'est pas simplement ça qu'il faut demander à l'État. Si on réfléchit sur la question de la mixité sociale, il faut demander une communication de l'ensemble des informations. Et d'ailleurs, c'est pour moi la principale lacune de ce que vous posez dans notre vœu, c'est de souligner, et pourtant tous les Maires d'arrondissement et tous ceux qui ont participé à cette conférence au niveau de la ville de Paris soulignaient la nécessité que l'État participe et se fixe les mêmes objectifs de transparence que nous. Merci. Donc nous voterons contre ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, bien sûr, il faut saluer qu'il y ait des cadres d'échange et de débat approfondis entre notamment les associations de locataires, l'ensemble des bailleurs et les élus, et normalement l'État, mais là, encore faudrait-il savoir ce que vient de dire Mme MAQUOI sur le refus de l'État de prendre en compte la loi dans l'application de son propre contingent. Moi, mon propos, il est plus global.

J'entends bien le rappel des trois principes de la loi. Un : au moins 25 % d'attribution des baux doivent correspondre au plus faible revenu hors des quartiers prioritaires pour imposer que dans chaque quartier il y ait l'accueil des foyers au plus faible revenu. Le deuxième principe dit au moins 25 % d'attribution réservée aux demandeurs DALO. Et le troisième, au nom de la mixité sociale, 50 % d'attribution dans les quartiers politiques de la ville aux 2^e, 3^e et 4^e quartiles. Le problème, c'est que quand on procède de cette sorte-là, on ne sait pas exactement quel va être le résultat au final sur plusieurs autres principes pris sous un autre angle. Premier principe : 100 % des demandeurs DALO devraient se voir attribuer un logement. Normalement, l'État, dans le cadre de son contingent, donc la Préfecture, se devait de reloger 100 % des demandeurs DALO. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Non seulement, l'État ne joue pas le jeu. Mais on sait que malgré les critères d'attribution anonymisés par la ville de Paris dans l'accès au logement social, il y a une multitude factorielle qui fait qu'à l'arrivée, tous les demandeurs DALO ne se retrouvent pas avec une proposition de relogement, ce qui est un problème totalement contradictoire avec la loi sur le droit au logement opposable. C'est-à-dire qu'on a une loi qui établit un principe et des applications qui ne répondent pas. Première chose. Deuxième chose : quelle est la situation à Paris ? Si on avait 36 % d'ouvriers employés en 2001, on n'en a plus que 25 % aujourd'hui. Donc on a une politique qui, de fait, à vouloir autofinancer le logement social, c'est-à-dire en préemptant des bâtiments et en transformant en logements sociaux par le biais de la vente pour du foncier spéculatif ou des opérations de ce type d'autofinancement, on a réduit le logement accessible aux classes populaires. Et la spéculation, on en est maintenant à 10 000 € le m² en moyenne, à chasser de Paris nombre de places populaires, y compris de couches moyennes du salariat. Et ces rapports d'attribution évidemment ne permettent pas de dire que nous allons revenir à une stratégie de peuplement. Parce qu'au nom de la mixité sociale, indépendamment de cette délibération, la ville de Paris, de mandature en mandature, a décidé, avec son adjoint au logement, de réserver 30 % de logements sociaux aux logements PLS, c'est-à-dire aux revenus plutôt moyen, voire moyen plus, plus du double du revenu médian, excluant de fait une partie des demandeurs de logement, parce que je rappelle que 90 % des demandeurs de logements sociaux ont des revenus qui correspondent aux deux catégories les plus basses du logement social PLAI, PLUS. Donc la problématique sur cette délibération, c'est que les intentions sont bien évidemment louables mais le résultat ne garantit pas, un, que tous les DALO aient un logement à l'arrivée, deux, qu'au nom de la mixité sociale, on arrive réellement à stopper également la gentrification qui a cours sur Paris et y compris atteint également nos quartiers populaires. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien. M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Merci, Madame la Maire. Mme SIMONNET, vous comprendrez aisément qu'on n'a pas la même position sur ce sujet du logement. En réalité, et s'il fallait qu'on soit honnête, même si la gauche est au pouvoir depuis bientôt 18 ans à Paris, on va assumer une responsabilité globale. Aujourd'hui, la politique du logement social est un échec. Et c'est ça qu'il faut qu'on se pose comme question. Le résultat, c'est quoi ? C'est plus de 200 000, je ne sais pas, 244 000 demandeurs de logement en 2017. C'est des années d'attente pour des gens qui sont dans des situations complexes, difficiles, et à qui on dit : « Il faut attendre, il faut attendre. » C'est une hémorragie des classes moyennes. Les classes moyennes quittent Paris. Donc quand on parle de mixité sociale, Mme SIMONNET, c'est important que des classes moyennes ou que des familles puissent rester dans Paris. Sinon, on va arriver et on le voit dans certains de nos quartiers, dans le 20^e ou ailleurs, on arrive à une ghettoïsation et à faire qu'effectivement, on concentre une détresse sociale sur de l'habitat, ce qui n'est ni rendre service aux uns, ni rendre service aux autres. Donc j'aimerais qu'on ait une position un peu moins caricaturale sur le logement social et un peu moins, je dirais, idéologique. Il faut qu'on puisse loger à Paris nos classes moyennes. Paris ne peut pas devenir, je me souviens de ce disait très justement Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET il y a quelques années, Paris ne peut pas devenir une ville qui soit réservée aux plus aisés ou aux plus aidés. Donc c'est important qu'on arrive effectivement à se poser la question. Parce que ce n'est pas un problème politique. Ce n'est pas un problème idéologique. Ce n'est pas un problème partisan de se dire : Comment aujourd'hui on est arrivé, nous, élus, qui sommes ici depuis des années à faire qu'on n'arrive pas à résoudre le problème du logement à Paris et que des gens se mettent dans des situations, mais on les voit. Vous les voyez aussi bien que moi, tous élus, qui recevez dans nos permanences. Des gens qui sont dans des situations de tension telle, mais qu'à un moment, ça va exploser, qui n'arrivent pas à se loger alors

qu'elles travaillent, qui n'arrivent pas à se loger alors qu'elles ont des enfants, qui vivent dans des conditions insalubres, même parfois dans des logements sociaux, qui nous envoient photos à l'appui, des rats qui sont dans les appartements, des bestioles, des enfants qui sont malades, qui sont... et qu'on n'arrive pas à résoudre ce problème. Donc je pense qu'on pourrait peut-être se dire, et espérons - la conférence du logement à Paris, je ne suis pas sûr qu'elle va le faire - mais qu'on arrive à se poser la question de se dire : Comment en 2020, bientôt, dans un pays qui est une des 10 premières puissances du monde, comment dans une capitale comme Paris qui est une des plus belles villes du monde, on arrive à générer un échec aussi patent de notre politique du logement social ? Voilà, chers collègues. Donc pour cette raison, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération DLH 107. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Mme RIVIER a demandé la parole.

Mme RIVIER

Oui, notre groupe votera pour cette délibération car nous nous réjouissons de la méthode de concertation qui a été mise en œuvre. Nous soutenons absolument et l'avons constamment rappelé durant la mandature l'importance de l'accompagnement social, du maintien dans le logement et de la prévention des expulsions. La cotation bien sûr est un outil que nous demandions depuis longtemps pour garantir la transparence des attributions mais aussi et surtout l'égalité de traitement des demandeurs et de demandeuses de logement. Nous demandions également depuis longtemps que 25 % des attributions soient réservés en direction des personnes qui se situent dans le quartile le plus bas, c'est-à-dire environ 700 € par mois et par famille. Et sur la rénovation urbaine, il faudra tout de même rester vigilant. Il faut qu'il y ait du qualitatif pour que la lutte contre... pour veiller à bien lutter contre le dérèglement climatique et à ce que les rénovations ne créent d'effet d'îlot de chaleur et prennent aussi en compte le confort de l'été avec les épisodes caniculaires dont on voit combien ils se répètent et s'empirent. Donc nous voterons pour.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. SOREL.

M. SOREL

Oui. Là, je n'ai pas pu m'empêcher d'intervenir après avoir entendu M. PERIFAN parce qu'effectivement, si j'ai bien compris, il propose que les quelques pauvres qui restent encore dans le 20^e franchissent le périph et aillent dans des zones effectivement où il n'y en a pas beaucoup et où ça pourra faire un peu de mixité sociale. Je veux dire qu'à un moment donné, on ne peut pas dire que le 20^e soit en voie de ghettoïsation. Il y a effectivement des classes moyennes et des classes populaires qui quittent Paris. D'ailleurs, j'ai un peu de mal avec ce discours sur les classes moyennes parce que qu'est-ce qu'on appelle classe moyenne exactement ? Souvent, ceux qui utilisent ce terme à tout bout de champ, c'est ceux qui veulent opposer des catégories populaires à des classes moyennes qui en fait touchent quelque 50, 100, 200, 500 € de plus. Là, on n'est pas classe moyenne, classe populaire. Je pense qu'à Paris, aujourd'hui, seuls les très riches, quand ils ont des enfants justement, peuvent se loger, par exemple, avoir un 4 pièces. Pour avoir un 4 pièces aujourd'hui à Paris, c'est ni classe moyenne, ni classe populaire. Soit on gagne au loto, c'est-à-dire on obtient un logement social. Soit effectivement, on est obligé de passer de l'autre côté du périph'. Ou alors on hérite. Donc cette situation-là n'est pas possible. Et on ne peut pas dire aujourd'hui : Nous, on va voter d'ailleurs contre le vœu de l'Exécutif. Parce que la logique qu'il y a derrière en fait, c'est refuser, à un moment donné qu'il y ait une vraie politique ambitieuse de logement social sur cet arrondissement avec toujours cette idée derrière qui est développée qui est qu'il y aurait une menace, qu'il y ait trop de pauvre, trop d'aidé, comme vous dites M. PERIFAN, sur cet arrondissement. Moi, ça fait un moment que j'habite sur cet arrondissement. Je n'ai pas l'impression qu'il est en voie de ghettoïsation. J'ai plutôt l'impression de voir de moins en moins de pauvres, de plus en plus de gens riches et aisés. Et ça, ce n'est pas possible. Il y a un problème de mixité sociale. Mais pas parce qu'il y a trop de pauvres, parce qu'il y en a de moins en moins.

Mme CALANDRA

Oui, M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Attendez, cher collègue, je me demande si vous n'avez pas attrapé un coup de chaud. Si vous avez compris mon intervention que je disais qu'il y avait trop de pauvres dans le 20^e et qu'il fallait les envoyer ailleurs, il faut réécouter les propos. Vous savez, heureusement, ils sont enregistrés. Vous pourrez les relire à tête refroidie, j'allais dire, plus reposée, mais refroidie. La deuxième chose, je n'ai pas dit que le 20^e est un arrondissement de ghetto. J'ai dit que dans certains de nos ensembles HLM, un certain nombre en fait d'habitants, de locataires se plaignent d'une trop forte concentration de ghettoïsation. Et que la mixité, elle est utile. Elle est utile pourquoi ? Mais parce qu'elle permet à chacun de découvrir l'autre. Si on regroupe les gens qui se ressemblent, les ghettos quels qu'ils soient, les ghettos, ce n'est pas simplement des ghettos de pauvres. Il peut y avoir des ghettos de riches. On le voit bien. C'est simplement en fait de mélanger des populations qui vont apprendre à se découvrir. Donc je le redis parce que là encore, je me ça sur le compte de la température, mais là encore, relisez les propos que j'ai dits, et je pense qu'à un moment, c'est un échec de notre politique du logement à Paris. C'est un échec. Il faut être très clair. Quand on a 250 000 demandeurs d'emploi et qu'il faut qu'ils attendent des années et que même des gens qui sont dans des situations de très grande précarité, pas simplement précarité matérielle. On évoque ça avec effectivement la précarité matérielle. Mais quand une mère de famille, célibataire qui élève seule ses enfants, qui perd son boulot, qui est éclatée, qui n'en peut plus, on n'arrive pas à la loger et qu'au bout de 3 ans, par quel miracle ? Elle est toujours là. Elle n'a pas explosé en vol. Je me dis que ce n'est pas normal. Est-ce que c'est plus clair ?

Mme CALANDRA

Alors Mme De MASSOL.

Mme De MASSOL

Alors une très courte intervention de notre groupe, le groupe DPE, pour dire trois petites choses. La première, c'est que je ne suis pas du tout d'accord avec vous, M. PERIFAN, quand vous décrivez des logements dans le 20^e comme étant d'une insalubrité insupportable, etc., le travail de la ville de Paris sur l'éradication du logement insalubre a été fait, a été bien fait. Il y a encore des petites choses à faire. Mais par rapport à la situation que nous avons trouvée il y a 18 ans, les choses se sont quand même nettement améliorées. L'autre élément pour essayer de parler de logement d'un point de vue un petit peu plus logique, c'est que nous sommes bien sûr, tous et toutes conscients que la question du logement ne se règlera pas uniquement dans la ville de Paris. C'est une question maintenant métropolitaine. Et il faut absolument que les façons de la ville de Paris a de travailler sur cette question du logement intègrent cette nécessité d'y apporter une dimension métropolitaine. Et d'ailleurs, la question des transports, elle est un petit peu du même ordre. C'est aussi une question qui ne peut se résoudre qu'au niveau de la métropole. Puis dernier petit point, c'est qu'effectivement, il n'est absolument pas normal que la Préfecture ne donne pas aux Mairies d'arrondissement les informations nécessaires à l'exercice d'une politique du logement qui soit la plus adaptée au quartier possible. Nous devons avoir ces éléments. Ils font partie du vœu qui est présenté par Madame la Maire. Et c'est donc pour toutes ces raisons que notre groupe votera à la fois la délibération et le vœu de l'Exécutif.

M. SAMAKE

Merci, Madame la Maire. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit par notre collègue avant sur ce sujet-là puisque tout a été dit avant. Mais cela étant, je voudrais dire...

Mme CALANDRA

On vous entend très mal. Parlez plus dans votre micro.

M. SAMAKE

D'accord. Merci. Je voudrais dire que nous sommes d'accord avec la logique de la conférence sur le logement. Et de ce point de vue-là, c'est une bonne démarche. Et nous allons donc voter la délibération. En revanche, pour ce qui concerne le vœu, d'abord, nous sommes très étonnés que ce vœu n'ait pas été plutôt à la connaissance de l'ensemble du Conseil. Et surtout, il y a un alinéa au niveau des propositions qui nous posent problème. C'est l'alinéa qui concerne le fait que la demande que la cartographie indiquant les zones parisiennes dont le revenu médian est inférieur à 75 % du revenu médian parisien, au-delà de QVP, QVA et ex-ZUS soit prise en compte par tous les réservataires et les bailleurs sociaux lors de désignation et attribution. Pour cette raison, nous ne voterons pas cette partie. On ne votera pas le vœu.

Mme CALANDRA

Alors est-ce que tous les groupes se sont exprimés ? Je souhaiterais faire un point d'abord d'information. Pour commencer dans cette question du logement, il serait bon d'objectiver un peu les choses et de rappeler des faits scientifiques, si j'ose dire. Premièrement, l'évolution du nombre de logements sociaux au sens de la loi SRU dans le 20^e arrondissement et à Paris. Au 1^{er} janvier 2001, il y avait dans notre arrondissement 25,22 % de logements au sens de la loi SRU, soit 23 191 logements. Et il y avait au 1^{er} janvier 2018, 35,64 % de logements au sens de la loi SRU, soit 34 510 logements. Le facteur multiplicateur pour la loi SRU est calculé à 1,4. Qu'est-ce que ça signifie ? Ça signifie que la politique que nous avons menée depuis 2001 dans la ville de Paris, et j'y ajoute ce qu'a dit Mme De MASSOL, notamment par l'entremise de la société d'économie mixte dans laquelle j'ai siégé un temps, la SIEMPE, c'est l'éradication de l'habitat insalubre, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Mais en tout cas, il y a eu des rachats massifs de ce qu'on appelait à l'époque et ce qu'on appelle toujours le logement social de fait. C'est-à-dire en fait du logement très dégradé souvent tenu par des marchands de sommeil. Alors ça, M. PERIFAN, il demeure encore dans notre arrondissement et dans d'autres points de Paris, notamment beaucoup à la Goutte d'or, des propriétaires privés. Mais ce n'est pas du logement social, entendons-nous bien. Il demeure des propriétaires privés qui pratiquent des politiques scandaleuses, ce sont des marchands de sommeil. Souvent, ils mettent en danger les locataires en leur faisant payer d'abord des sommes folles, des loyers totalement disproportionnés par rapport à la taille, à la qualité du logement. Ils n'entretiennent pas ces logements. Ces logements sont très dégradés. Vous avez raison de dire qu'il y a des logements dans lesquels, il y a des nuisibles, des rats, des souris. Ces personnes m'écrivent très souvent. Et quand nous avons connaissance de ces logements, depuis 2001, nous les signalons à l'observatoire parisien du logement. Et maintenant, il y a même un procureur adjoint au Parquet de Paris qui est spécialisé dans ces questions des abus locatifs. Et il y a une politique quand même assez systématique. Et ça, on peut la mettre au crédit de notre majorité, ça a été une politique réussie. La sortie du logement insalubre, ce n'est pas fini. Mais aujourd'hui, ce qui demeure, ce sont des logements privés, que leurs propriétaires ne mettent pas en vente. Et pour les pouvoir mettre la main dessus, il faut qu'il y ait des décisions de justice. Donc les procédures sont souvent extrêmement longues. Mais nous faisons encore des déclarations d'utilité publique avec des expropriations devant le tribunal. Ça arrive et c'est arrivé encore récemment dans le 20^e. Et nous continuons à être vigilants. Pour revenir au chiffre du logement social, je voudrais vous donner des éléments d'information sur cette question de qu'est-ce que sont les classes défavorisées et que sont les classes moyennes ? C'est un débat national, pas seulement parisien. Est-ce que le fait pour un couple avec enfant de gagner 3 000 € par mois par exemple fait de vous un membre des classes défavorisées ou des classes moyennes ? J'ai envie de dire que ça dépend où vous habitez. Si vous habitez à Brest, 3 000 € pour un couple avec deux enfants, vous pouvez vous en sortir. À Paris, excusez-moi, Mme SIMONNET, je tiens à vous le dire, 3 000 € pour un couple avec deux enfants, pardonnez-moi de vous dire, que vous ne faites même pas partie des classes moyennes au sens parisien du terme. Et je vais vous donner des chiffres objectifs qui sont ceux de la loi. Les plafonds de ressources applicables à compter du 1^{er} janvier 2019 pour Paris et ses communes limitrophes. Qu'est-ce que c'est qu'un PLAI ? Un PLAI, c'est, par exemple, pour une personne seule, un revenu fiscal de référence de 13 050 € par an, donc un revenu mensuel estimé de 1 242, soit le SMIC par mois. Un PLUS à 60 % revenu fiscal annuel 14 233. Revenu mensuel : 1 354. Un PLUS 80 %, revenu fiscal annuel : 18 977. Revenu mensuel : 1 806. Un PLUS revenu fiscal de référence : 23 721. Revenu mensuel : 2 257. Je parle d'une personne seule. Un PLUS à 120 %, revenu fiscal de référence : 28 465. Revenu mensuel : 2 709. Donc en PLS, ce que vous décrivez comme les plus aisés, ce sont des personnes seules qui gagnent 2 900 € par mois, donc 30 837 par an. Excusez-moi de vous dire que si on veut faire, par

exemple, fonctionner nos services publics, si on veut avoir des infirmières, si on veut avoir des puéricultrices dans nos crèches, si on veut avoir des cadres dans nos services publics, on doit aussi loger ces personnes à Paris. Donc la question n'est pas de dire : « Il faut que ce soit uniquement les très pauvres, les très défavorisés » ou « Il faut que ce soit uniquement ceux qu'on pourrait décrire comme des classes moyennes avec beaucoup de guillemets. » La question est qu'on a besoin de tout le monde à Paris. Parce qu'on doit à la fois loger les plus défavorisés, loger les classes moyennes. Les classes les plus aisées de débrouillent toutes seules et tout va très bien pour elles. Merci. Et quand vous parlez de la gentrification, c'est dans le privé qu'elle s'opère, Mme SIMONNET. Ce n'est pas dans le logement social. C'est faux de le dire. Parce que ça, excusez-moi, ces revenus-là, ce n'est pas de la gentrification. 2 900 € par mois à Paris, même pour une personne seule, pardonnez-moi de vous dire, ce n'est pas de la gentrification. Et on est dans les classes moyennes. Alors maintenant, quel est le sujet ? Le sujet, il mériterait d'être débattu par tous nos habitants, à mon sens. M. PERIFAN nous dit : « La politique du logement à Paris est en échec. » Pour moi, la politique du logement, d'abord, vous êtes injuste, c'est une politique du logement nationale qui est menée depuis la sortie de la seconde guerre mondiale, en 45, avec des tas d'ajustement. Il y a eu les lois MOLLE. Il y a même les ILM 28, même on peut remonter à 1928. Les premiers logements sociaux à Paris, il y en a eu 20 000 construits au nom de la loi 1928. La politique de l'habitat en France, elle a une constante, quels que soient les gouvernements de gauche ou de droite, c'est qu'en France, c'est une exception européenne. On construit et on finance beaucoup de logement social depuis 1945. J'en veux pour preuve que la loi DALO je vous le rappelle, a été votée à l'unanimité de tous les groupes sous le gouvernement SARKOZY. Or, moi, je pense que la loi DALO, elle pose problème par rapport à la loi SRU. Pourquoi ? Parce que si on veut que les élus locaux construisent, livrent, prennent sur leur territoire du logement social, nous avons un problème avec la loi DALO. La loi DALO, elle crée un énorme entonnoir puisqu'elle crée une obligation pour l'État, l'État étant sanctionné financièrement s'il ne le fait pas, elle crée l'obligation pour l'État de loger tous les demandeurs de logement qui sont classés DALO. Donc qu'est-ce qui se passe ? Évidemment, les demandeurs de logement DALO vont dans les endroits où il y a du logement social. Et bien entendu, à l'intérieur du DALO, il faut que vous le sachiez tous, il y a des situations très différentes. On peut être classé DALO en ayant des revenus très corrects. Parce qu'on va être expulsé par son propriétaire qui souhaite reprendre le logement pour lui-même ou ses enfants. Donc vous pouvez avoir un couple de médecins classé en DALO. Vous pouvez avoir des avocats classés en DALO, comme vous pouvez avoir des gens qui vivent à la rue. Vous avez tout le spectre des gens qui doivent être logés en urgence. Donc que se passe-t-il ? Bizarrement, à Paris, les DALO médecins, avocats sont toujours logés dans le 16^e, le 8^e, le 4^e, le 3^e. Et les autres sont toujours logés dans le 13^e, le 18^e, le 19^e et le 20^e. Donc ça pose un problème de mixité déjà sur le territoire parisien. Après, vous avez le problème, M. PERIFAN, on ne peut pas dire à la ville de Paris qu'elle est en échec. La ville de Paris ne peut pas à elle toute seule redresser une situation, une situation d'extrême tension sur toute l'Île-de-France. Le problème de notre zone, Paris, est une zone hypertendue. Vous comprenez bien que les 250 000 demandeurs de logement annuel que nous avons dans nos registres, dans le fichier AIDA ne pourront jamais être logés à Paris. Il y a 250 000 personnes qui demandent des logements sur le fichier AIDA. Jamais on ne pourra loger 250 000 personnes à Paris. D'autant que ce n'est pas un stock mais un flux qui se renouvelle constamment. Donc là où Mme De MASSOL a raison, c'est que la seule solution, c'est de trouver une politique au niveau métropolitain parce que les tensions sur le logement, elles sont au niveau de toute la métropole. Qu'est-ce qui est en train de se passer actuellement ? Il y a une définition au niveau de la métropole du Grand Paris. Il y a une définition d'un SCOT, d'un schéma d'orientation du territoire au niveau de toute la métropole, avec notamment une mise en rapport des transports, des zones d'habitation et de l'emploi. Parce que la vérité, c'est qu'il faut construire du logement là où il y a des transports en commun. Donc il faut d'abord construire les transports qui ont du retard en Île-de-France. Donc c'est par exemple le réseau du Grand Paris express. Il faut implanter les logements sociaux à proximité des logements de qualité, mais il faut aussi qu'il y ait des emplois sur ces territoires, parce qu'il faut arrêter que les gens aient à faire des kilomètres de transport pour aller travailler. C'est une ambition. Moi, ce que je souhaite, c'est que tous les groupes autour de cette table la partagent. Très sincèrement, je crois qu'est venu le temps de poser la question à tous les Parisiens de notre future politique du logement. Et je vais vous expliquer pourquoi. Les Parisiens ont accepté depuis 2001 que nous densifions la zone dense avec pour contrat, pour corollaire, que ça permettait de préserver les terres agricoles, et ça permettait de préserver la forêt. Vous avez vu qu'autre rapport qui vient de sortir, pas seulement celui de la cour des comptes, jamais les terres boisées en France n'ont été aussi nombreuses. Donc contrairement à certaines idées reçues sur les questions écologiques, les terres boisées en France, et ce sont des propriétaires privés pour l'essentiel, vont très bien, sont bien entretenues et sont nombreuses. Quelle est la question ? Je discutais l'autre jour

avec une de mes collègues à la métropole du Grand Paris qui est Maire d'une commune de 3 800 habitants dans la grande couronne. La question est que si on veut ne pas densifier chez elle, mettre fin à l'urbanisme en racket façon Kaufman & Broad qui mangent des terres, artificialisent les sols et qui est un désastre sur le plan écologique, ça veut dire, ce n'était pas moi qui le disais, d'ailleurs c'était Mireille FERRI, qui était une élue verte du Conseil régional dans les années 2000, Mireille FERRI avait dit : « Si on veut préserver les terres agricoles, les forêts de l'Île-de-France, alors il faut densifier à Paris. » Mais la densification, elle a des limites. Aujourd'hui, on voit que les Parisiens commencent à considérer qu'on a beaucoup densifié, et qu'ils veulent une ville vivable avec aussi des espaces verts, avec aussi des lieux de promenade, avec des zones piétonnes, etc. Donc ne sommes-nous pas arrivés au bout d'un cycle de densification à Paris ? Peut-être faut-il poser la question collectivement aux Parisiens, d'eux ce qu'ils veulent faire pour le logement à Paris. Moi, ce que je crois aussi, c'est qu'il y a un problème d'entrée et de sortie. M. PERIFAN dit : « Il y a 250 000 demandeurs. » Le problème, c'est que le taux de rotation dans les logements est de plus en plus faible. Autrement dit, les appartements ne se libèrent que quand il y a décès et parfois quelques déménagements pour les changements d'emploi. Qu'est-ce qui se passe ? Vous avez des familles qui ont fait leur vie dans un logement social. On a le cas, beaucoup dans le 20^e, de familles dont les enfants ont grandi, ont quitté le logement. Ils se retrouvent, à l'époque ils ont eu besoin d'un T4, un T5 ou un T6 mais ils le gardent quand les enfants sont partis. Et aucune loi ne permet de les mettre dehors. Et d'ailleurs, nous ne le souhaitons pas. En revanche, on devrait avoir la possibilité de pousser les gens à déménager pour aller dans des appartements plus petits. Il n'est pas normal qu'on soit obligé de continuer à construire alors qu'on manque de grands logements pour les familles à Paris, de continuer à construire alors qu'on sait qu'on a des T4, des T5 et des T6 où il n'y a plus que deux ou une personne. Donc ça, c'est un problème. Je sais que je ne me rends pas populaire en disant cela. Mais c'est un sujet. Et d'ailleurs, à la dernière réunion publique à Python Duvernois à la porte de Bagnolet, il y a des habitants qui m'ont interpellée vigoureusement sur ce sujet en disant : « Nous savons que nous avons des voisins qui vivent seuls ou à deux dans de très grands appartements. Et on ne trouve pas ça normal. » Alors je ne veux pas que les gens se dressent les uns contre les autres. Je veux qu'on trouve une règle acceptable et qui fasse qu'on puisse mieux faire travailler le taux de rotation dans les appartements. Pour ce qui est de la conférence du logement, et je vais en terminer là, moi, je suis allée intervenir dans cette conférence du logement à deux reprises : au début et à la fin du processus. J'ai participé à plusieurs groupes de travail, notamment à la ville de Paris. Sur le principe de la discussion, cette conférence est tout à fait positive. Pourquoi est-ce que j'ai déposé ce vœu ? Ce vœu, je ne le dépose pas seule. Il a été rédigé par l'Exécutif du 13^e arrondissement, du 19^e arrondissement. Et j'ai cru comprendre que le 14^e arrondissement souhaitait également l'adopter. Mais je ne m'engagerai pour le 14^e. Donc en tout cas, le Maire du 13^e arrondissement m'a saisie et nous étions d'accord dans la conférence du logement. Et donc nous l'avons rédigée ensemble. Et moi, je le trouve équilibré. Parce que qu'est-ce qu'il dit ? Il fait remarquer que les quartiers qui sont hors QPV dans nos arrondissements sont quand même fortement pourvus en logements sociaux. Donc si on applique les nouvelles réglementations plus la loi DALO, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire que les quartiers à la frange des QPV vont connaître un afflux de personnes de DALO. Et ce ne sera pas dans le 20^e. Ce ne seront pas les DALO qui vont dans le 16^e arrondissement. Les rares fois où il y a du logement social dans le 16^e. On le sait très bien. Or, comme l'État refuse effectivement de nous donner les listes des personnes qui viennent dans nos arrondissements, nous ne sommes pas en mesure d'anticiper et de prévoir des politiques publiques. Mais il ne faut pas dire que c'est l'État. Ce n'est pas ce gouvernement. C'est tous les gouvernements précédents. Ça date d'il y a très longtemps. Quand c'était M. CHMIELEWSKI le directeur du logement et de l'habitat à la Préfecture de Paris sous le gouvernement SARKOZY, c'était pareil. Je n'avais jamais, et ma collègue du 14^e s'en est plaint amèrement, Karine PETIT, mon collègue du 13^e. Nous ne savons pas qui vient habiter chez nous ni leurs revenus, ni leurs origines géographiques, ni leur problématique. Donc nous avons beaucoup de problèmes à ajuster les politiques dans nos arrondissements. Et surtout nous n'avons pas de politique de peuplement. Et ça, pardonnez-moi de vous le dire, c'est extrêmement pénalisant pour nos populations. Alors pourquoi est-ce que vous avez des Maires qui seraient 10 sur d'autres communes alors qu'ils pourraient construire du logement social ? Mais ce n'est pas ce que vous avez, là, des lois contradictoires entre la loi SRU, la loi DALO, il y a une contradiction de fond. Et entre ces mesures prises par la loi ELAN et des mesures antérieures de la loi NOTRe, par exemple de la loi égalité citoyenneté, il y a des contradictions. Et c'est très difficile à gérer pour nous. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, moi, je vous demande d'adopter ce vœu qui va nous permettre au contraire d'équilibrer d'abord, de pouvoir discuter avec l'État. Et moi, je suis intervenue à la conférence du logement au nom de mes collègues du 13^e, du 19^e et du 14^e arrondissements qui ont tous dit la même chose dans la réunion. Excuse-moi, Virginie, mais

moi, j'étais dans les réunions avec Karine PETIT. Je sais ce qu'elle a dit, notamment sur la communication des informations, mais sur d'autres choses. Donc c'est très bien. Vous ne votez pas ce vœu. Il n'y a pas de problème. Moi, je vous le dis : ce vœu-là, je le défendrai au Conseil de Paris. Et je le défendrai avec d'autres Maires d'arrondissement et je sais que nous allons déclencher un débat qui va beaucoup intéresser les Parisiens et les Parisiennes. Donc voilà. Alors qui a demandé la parole ? Mme EL AARAJE. Et ensuite, on passe au vote.

Mme EL AARAJE

Alors l'idée est de ne pas prolonger éternellement le débat, mais simplement deux remarques, à vous écouter, surtout à avoir écouté M. PERIFAN qui, sans vouloir être caricatural, ne peut s'empêcher de l'être en fait, notamment en confrontant perpétuellement les individus. Et je ne comprends pas bien ce que vous voulez dire quand vous catégorisez les gens en appartenance communautaire sur la base de leur revenu. Ou j'ai peur de trop bien saisir. Bref ! Sur la question de l'attention du logement, M. PERIFAN, je serai vraiment très intéressée de connaître en fait votre position en Conseil de Paris quand il a fallu voter la construction de logement social supplémentaire, notamment dans l'ouest parisien. Et vu ce que j'entends de votre discours ce soir, j'espère en fait que vous avez soutenu à chaque fois les mesures qui visaient à construire du logement social dans les arrondissements de l'ouest parisien. Ça, c'est juste ma réflexion et ma réaction à vos propos malheureusement souvent assez peu constructifs. Et Mme CALANDRA, juste pour réagir sur ce que vous dites sur la question de la densification, j'entends que le débat se pose et que la question se pose. Mais je pense qu'à l'échelle d'une métropole comme celle qu'on a vocation à construire aujourd'hui, et quand on regarde ce qui se fait dans d'autres capitales européennes, je trouve que Paris est déjà une ville extrêmement dense. Et on le ressent aujourd'hui quand on voit le contexte climatique, quand on voit aujourd'hui le contexte en termes de pollution urbaine. Et c'est vrai qu'on ne peut pas s'empêcher quand on se balade dans Paris de regarder en l'air, il y a quand même un sentiment d'oppression assez important. Je ne sais pas si la question de la densification est une solution. Malheureusement, on n'a pas non plus 500 000 alternatives. Ça, je pense qu'on en est tous conscients. Mais c'est pour ça qu'à mon avis, la solution de chercher des alternatives à l'échelle de la métropole et pas uniquement de Paris intramuros me semblerait être un début d'esquisse de réponse.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci, Madame la Maire. Le groupe écologiste ne votera pas vœu de l'Exécutif, enfin, dit de l'Exécutif parce que nous l'apprenons car nous ne sommes pas au courant que vœu équivalent a été déposé dans les Conseils d'arrondissement que vous citez. Et je serais assez surpris qu'il y ait un considérant qui donne les éloges de la loi ELAN. « Considérant que la loi portant évolution du logement et de l'aménagement et du numérique dite ELAN, votée le 13 décembre 2018 ayant pour ambition d'améliorer l'accès au logement social des ménages disposant de faibles ressources est prioritaire tout en favorisant la mixité sociale des quartiers », ça veut dire qu'il y a énormément d'éléments assez contradictoires de cette loi ELAN qui ne va pas du tout dans le sens de ce qui était écrit ici. Donc nous voterons contre ce vœu. Et nous verrons le débat au Conseil de Paris.

Mme CALANDRA

Alors nous, nous n'avons pas changé un mot du vœu qui a été déposé dans le 13^e arrondissement. Il nous a été envoyé par le 13^e. Et je redis au groupe que vous auriez eu connaissance de ce vœu si vous étiez venu à la réunion de bureau municipal.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé.

2019 DFPE 56 : Subventions (381.728 euros), prorogation et avenants avec l'association Gan Yossef (20^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 175 : Subvention (1.012.676 euros) prorogation, avenant n° 3 et convention avec l'association Gan Menahem (18^e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

Mme DASPET

Je croyais que vous alliez le prendre dans l'ordre des délibérations. Donc je vais être extrêmement rapide. C'est le même débat que tous les ans. J'attendais l'intervention de M. BLANDIN mais je vois qu'il est parti. Simplement, ce problème de suivi avec des crèches qui ne respectent pas ou très difficilement la charte qui leur a été proposée par la ville, qui finissent par la respecter parce que nos agents et les élus en charge s'attachent à ce qu'elles soient respectées. Mais tout de même, il faut tous les ans réintervenir. On n'est pas du tout dans un processus naturel. Donc nous voterons contre la 175 et plutôt pour l'autre dont je n'ai pas le numéro en tête.

Mme CALANDRA

Donc pour la 56, contre la 175. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Comme chaque année, nous voterons contre ces délibérations concernant des crèches confessionnelles pour marquer notre attachement à des crèches publiques et laïques ou des crèches associatives laïques. Et il faut réaliser que c'est un gâchis terrible quand même en trois mandatures que l'équipe municipale ne soit pas capable de solder cet héritage laissé par l'équipe municipale d'avant 2001 sur ces crèches confessionnelles. Et ce qui fait que dans les commissions d'attribution de places en crèche, quand il n'y a plus de places dans les crèches municipales, quand il n'y a plus de places dans les crèches associatives qui respectent la laïcité, on peut être, si on habite le 15^e arrondissement, orienté vers les crèches confessionnelles des associations familiales catholiques, associations familiales catholiques qui, je vous le rappelle, ont pu avoir des prises de position extrêmement problématiques, notamment ils sont intervenus pour certains d'entre eux pour retirer l'agrément à une époque à SOS homophobie ou se sont opposés à la question du droit à l'avortement. C'est quand même des prises de position contraires à des lois d'égalité des droits et d'émancipation qui me semblent pourtant essentielles. Et si on est dans d'autres arrondissements, dans le 19^e, dans le 18^e, dans le 20^e, on va être orienté aux crèches confessionnelles dites Loubavitch. Alors bien sûr il y a un travail qui a été fait par la ville sur la précédente mandature et qui a été d'instaurer une charte, de contrôler certaines crèches. D'ailleurs, certaines ont été déconventionnées. Et on a arrêté de les financer. Donc je ne dis pas que rien n'a été fait. Maintenant, on sait comment ça fonctionne aussi. Mais donnez-moi des précisions sur comment ça fonctionne aujourd'hui. Rendez compte chaque année de vos évolutions. Mais parce que ce qu'on apprend, nous, c'est que les trois quarts de ces crèches sont de toute façon choisies dans un rapport communautaire, communautariste et que généralement même quand les représentants des crèches participent aux commissions, de toute façon, il n'y a plus de places à affecter pour certaines d'entre elles. Je ne suis pas contre le choix de parents de mettre leurs enfants dans un cadre communautariste. Mais ça doit relever de leur choix privé, et qu'ils financent donc par leurs propres moyens. L'argent public doit garantir non seulement la laïcité mais les cadres de mixité. Ceux qui ne veulent pas mélanger leurs enfants dans un cadre de la mixité et de la République, c'est un choix qui leur est propre. Mais ce n'est pas à la collectivité. En clair, ce n'est pas à nos impôts de contribuer à financer des choix qui relèvent de la sphère privée. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Alors M. PERIFAN.

M. PERIFAN

Mme SIMONNET, j'essaie de m'empêcher de vous répondre mais là, franchement, c'est quand même... Vous êtes parfois caricaturale. Le parfois est plutôt sympa. Quand je vous écoute, on est en train de se dire : Oh là là ! Le danger des crèches confessionnelles où les enfants entre 0 et 3 ans doivent être endoctrinés ! Ça ne se passe pas comme ça à la ville de Paris. Nous sommes des gens sérieux. Vous êtes élue de la ville de Paris. Il y a des personnels formés, compétents qui rendent un service et crèches confessionnelles, parce qu'il y a un problème de places en crèches et qu'un certain nombre de parents sont très contents de pouvoir mettre leurs enfants en crèche confessionnelle. Et puis quand je ré-écoute ce que vous venez de dire, je me dis : « Avec votre raisonnement, c'est quand même très dangereux. » Parce que ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'effectivement, si des parents ne peuvent pas choisir où mettre leurs enfants dans les crèches, on va étendre votre raisonnement aux écoles primaires, maternelles, aux collèges, aux lycées, ça veut dire qu'en fait, il faut qu'on supprime l'éducation « privée », les établissements « libres ». Et quand vous dites, ça rappelle quand même des débats, même à l'époque François MITTERRAND dans sa grande sagesse avait trouvé qu'effectivement, c'était aller un peu loin. Mais ça veut dire quoi ? Si on le met sur un plan en fait simplement matériel, ça veut dire que des parents qui paient des impôts comme vous et comme moi, on est tous parents, vont devoir repayer des impôts. Parce que dans les impôts qu'on paie, chère Madame, il y a effectivement une prise en charge de l'éducation de nos enfants. Ça veut dire que si effectivement on décide de mettre, pour moult raisons, et vous savez, je le vois dans nos écoles du 20^e, comme ailleurs, les écoles privées, ce n'est pas en fait une concentration de gens ultra riches. Elles ne sont pas des ghettos pour riches. Un certain nombre en fait de familles populaires préfèrent mettre leurs enfants dans ces écoles pour des raisons qui sont les leurs. Je n'ai pas à les juger. Et ça voudrait dire en fait quoi ? Ça veut dire que s'ils mettent en fait leurs enfants dans ces écoles-là, ils vont devoir payer des impôts supplémentaires, oui, à condition qu'on déduise leurs impôts, qu'ils servent à financer l'école publique. Je trouve que vous êtes parfois... C'est inquiétant. C'est inquiétant parce que c'est à partir de ce type de raisonnement... Et je pense qu'on est dans une société où il y a tellement de tensions que la lutte des classes, il faut peut-être un peu l'oublier. Et opposer les uns aux autres, les riches aux pauvres, les jeunes aux vieux, les pauvres aux riches, les femmes aux hommes, ça suffit. On est au XXI^e siècle. Ça, c'était un combat du 20^e siècle. Remettez peut-être votre logiciel à jour. Ça nous rendrait service. Merci.

Mme CALANDRA

Merci, M. PERIFAN. Allez, Mme RIVIER. Allons-y.

Mme RIVIER

Merci. Donc le groupe des élus écologistes, s'abstiendra sur cette délibération. Effectivement, ces deux crèches peuvent mieux faire. Mais je ne reprendrai ni les arguments de Mme SIMONNET ni ceux de M. PERIFAN. Alors pas ceux de M. PERIFAN, parce que nous ne sommes pas ici pour défendre le privé. Ce serait bien que toutes les crèches et toutes les écoles soient entièrement publiques. Ni ceux de Mme SIMONNET parce que ce terme de communautarisme est absolument insupportable. En fait, il désigne toute minorité qui reste, qui se protège pour exister. Et bien évidemment, les clubs d'hommes blancs dominants, genre Énarque, ça, ce n'est pas du communautarisme. Ensuite, nous, nous avons une vision de la laïcité qui est une vision inclusive et qui n'est pas une vision exclusive. Voilà pourquoi, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme CALANDRA

Bien. Donc je vous consulte. Mme DUCHAUCHOI, vous souhaitez dire un mot ? Non ?

Mme DUCHAUCHOI

Ce que je peux dire par rapport à cette délibération, c'est qu'effectivement, là, il y a 6, 7 mois, vous vous souvenez, sur la délibération 175, on était intervenu. On l'avait repoussée puisqu'on avait fait des contrôles qui n'étaient suffisants avec un retour de la PMI. Donc c'est toujours des établissements qu'on suit attentivement, les établissements qui participent aux commissions d'attribution.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, la délibération DFPE 56 est adoptée.

Après consultation des membres, la délibération DFPE 175 n'est pas adoptée.

Mme CALANDRA

Je crois que nous avons fini l'examen des délibérations sur lesquelles il y avait des inscriptions. Donc conformément à notre règlement intérieur, je dois vous consulter sur les autres délibérations n'ayant pas fait l'objet de débat.

2019 DASCO 88 : Caisses des Écoles - Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DEVE 66 : Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne (Communication sans vote). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DLH 77 : Réalisation dans les 12^e, 13^e, 15^e et 20^e arrondissements d'un programme de création de 4 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DU 156 : Dénomination allée Neus Català (11^e et 20^e). M. Thierry BLANDIN, M. Mohamad GASSAMA rapporteurs.

2019 DAE 62 : Subventions (152.500 euros), conventions et avenants avec 20 associations – mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville - Accès aux droits - Apprentissage du Français. Mme Virginie DASPET, M. Hamidou SAMAKE, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteurs.

2019 DASES 05 : Subventions (5.987.971 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux parisiens pour les actions 2019. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 63 : Subventions (419.500 euros) et conventions à 73 associations porteuses de 88 emplois d'adultes relais en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 74 : Subventions (150.000 euros) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires. Mme Virginie DASPET, Mme Charlotte LAURENT rapporteures.

2019 DDCT 95 : Subventions (584.315 euros), 50 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 avenants avec 54 associations pour le financement de 88 projets dans les quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 96 : Subventions (381.400 euros) et conventions à 144 associations pour le financement de 171 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2019. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 100 : Subventions (75.000 euros) et conventions avec 5 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville aux réseaux de solidarité familles monoparentales (13^e,14^e,17^e,18^e,19^e et 20^e). Mme Virginie DASPET, Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteures.

2019 DDCT 104 : Subventions (41.500 euros) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers Politique de la ville. Mme Virginie DASPET, Mme Charlotte LAURENT rapporteures.

2019 DDCT 105 : Subventions (35.000 euros) et conventions à 8 associations pour le financement de 8 projets d'animation sur deux sites situés sur le territoire prioritaire des Portes du 20^{ème} - Appel à projets Animation de deux sites situés sur le territoire prioritaire des Portes du 20^{ème}. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 118 : Subventions (18.300 euros) à 4 associations pour le financement de 4 actions dans les quartiers populaires dans le cadre du dispositif "Génération Jeux Olympiques". Mme Virginie DASPET, M. Epany EPARA EPARA rapporteurs.

2019 DAE 13 : Budget Participatif - Subventions (191.300 euros), conventions et adhésion (3.150 euros) pour le soutien de l'économie circulaire. Mme Florence de MASSOL, M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.

2019 DAE 220 : Budget participatif "Plus de commerces dans les quartiers populaires" - Appel à projets relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires - 3ème édition. Mme Florence de MASSOL, M. Weiming SHI, Mme Virginie DASPET rapporteurs.

2019 DASES 148 : Budget Participatif : Subventions d'investissement (1.007.900 euros) et conventions non renouvelables dans le cadre de l'appel à projets "Alimentation pour tous, l'alimentation et les cuisines en partage". Mme Florence de MASSOL, Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Virginie DASPET rapporteuses.

2019 DDCT 61 : Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (28.500 euros) à seize associations œuvrant dans le 20^e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville. Mme Florence de MASSOL, Mme Virginie DASPET rapporteuses.

2019 DEVE 77 : Dénomination « jardin Janis JOPLIN » attribuée à l'espace vert situé 1, rue Paganini (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DEVE 81 : Dénomination "jardin des Petites Rigoles" attribuée au jardin situé 1, rue Fernand Raynaud (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DEVE 83 : Mise à disposition par le Centre d'action Sociale de la Ville de Paris (CAS-VP) du jardin de l'Hospice Debrousse 148, rue de Bagnolet (20^e) - Convention de gestion. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DEVE 86 : Autorisation de financement de travaux du jardin partagé situé face au 39, rue Joseph Python (20^e) et communication sur la signature de la convention avec l'association "Tous Ensemble". Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DEVE 101 : Subventions (41.550 euros) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés (Budget participatif « Cultiver en Ville »). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DFPE 04 : Subvention (2.017.903 euros), à seize associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de vingt lieux d'accueils enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 53 : Subvention (253.085 euros), prorogation et avenant n° 3 avec la Fondation Casip Cojasor (20^e) pour sa halte-garderie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 73 : Subvention (177.607euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association A.J.H.I.R (Aide aux Jeunes Handicapés pour une Insertion Réussie) (11^e) pour le multi-accueil (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 92 : Subvention (468.448 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20^e) pour l'établissement multi-accueil St Fargeau (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 122 : Subvention (47.639 euros), prorogation et avenant n°3 à l'association Lutin Lune (20^e) pour la crèche parentale (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 124 : Subventions (503.183 euros), prorogation, avenants n°3 et convention à l'Association des Cités du Secours Catholique (20^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 201 : Réalisation d'une crèche dans le lot E2 du secteur d'aménagement Paul Meurice (20^e) - avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/ELOGIE-SIEMP. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DASES 80 : Subventions (147.200 euros) à 16 associations et conventions avec trois d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap. Mme Lamia EL AARAJE, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.

2019 DASES 129 : Subventions (48.950 euros) à 10 associations et avenant avec l'une d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.

2019 DASES 196 : Subvention (225.000 euros) et conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13^e arrondissement de Paris (13^e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (19^e et 20^e). Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.

2019 DJS 20 : Subventions (27.600 euros) à 17 associations sportives (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2019 DJS 153 : Demandes de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la rénovation des piscines Mathis et Rouvet (19^e), du centre sportif Moureu (13^e), et le réaménagement des TEP des Amandiers (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2019 DJS 162 : Attribution de la dénomination Yvonne Godard à la piscine située 7 rue Serpollet (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2019 DPE 10 : Subvention (17.600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet ». M. Jérôme GLEIZES, M. Mohamad GASSAMA rapporteurs.

42. 2019 DASES 71 : Renouvellement de la convention tripartite des ESI conclue entre La Ville de Paris, l'État et la RATP et des conventions bilatérales, subventions pour 13 ESI. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Emmanuelle RIVIER rapporteures.

2019 DASES 85 : Actions en vue d'aide alimentaire pour les plus démunis. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2019 DASES 167 : Subventions (88.000 euros) à douze associations et conventions et avenant avec onze d'entre elles pour leurs actions d'insertion sociale. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DFPE 197 : Accompagnement des séparations - Subventions (148.000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations, pour leur activité de médiation familiale dans les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements et aide en nature à l'association « Association Olga Spitzer » (10^e) correspondant à la mise à disposition du site « Archereau » pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux (19^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2019 DAC 751 : Conventions entre l'académie et la ville de Paris relatives aux classes à horaires aménagés musicales et théâtrales des conservatoires municipaux des 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements. M. Alexandre LE BARS, Mme Nathalie MAQUOI rapporteurs.

2019 DASCO 27 : Collèges publics parisiens - Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DASCO 45 : Subventions (12.000 euros) à diverses associations et conventions annuelles d'objectifs avec deux associations pour des actions dans les Quartiers Populaires du 20^e arrondissement. M. Alexandre LE BARS, Mme Virginie DASPET rapporteurs.

2019 DASCO 89 : Collèges publics Parisiens - Dotation complémentaire de fonctionnement (36.000 euros), subventions d'équipement (82.450 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DAC 242 : Subventions (35.000 euros) et conventions avec les associations le Bal et l'Entre prise. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 270 : Subventions (168.750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à conventions. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Lamia EL AARAJE rapporteures.

2019 DAC 393 : Subvention (2.417.500 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (1^{er}). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 696 : Subvention et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (6.200 euros) avec l'association 129H dans le cadre de la politique de la ville. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DAC 697 : Subvention et avenant n°2 à la convention (2.000 euros) à l'association Paris Culture 20 au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires (20^e). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DAC 698 : Subvention et convention pluriannuelle d'objectifs (10.000 euros) avec Tamérantong ! au titre des projets culturels élaborés dans le quartier du Grand Belleville du 20^e arrondissement. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DAC 699 : Subvention et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (4.700 euros) avec l'association La comédie des anges dans le cadre de la politique de la ville (20^e). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DAC 700 : Subvention (8.000 euros) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Le Fil de Soie dans le cadre de la Politique de la ville. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DVD 65 : Stratégie Paris Piéton. Subventions de fonctionnement et d'équipement à diverses associations. M. Renaud MARTIN rapporteur.

2019 DDCT 18 : Subventions (74.000 euros) à 15 associations au titre du droit des femmes. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2019 DDCT 93 : Subventions (60.000 euros) à 13 structures porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers populaires. M. Hamidou SAMAKE, Mme Virginie DASPET rapporteurs.

2019 DDCT 102 : Subventions (30.000 euros) à 2 associations dans le cadre de la création de deux Citéslab. M. Hamidou SAMAKE, Mme Virginie DASPET rapporteurs.

2019 DAE 239 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (26.788 euros) et conventions avec les kiosquiers dont les édicules ont été renouvelés. M. Weiming SHI rapporteur.

2019 DU 82 : Appel à projet pour le développement de l'habitat participatif – Désignation du lauréat et cession l'assiette foncière du projet située 20, rue Gasnier Guy (20^e). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DU 158 : Servitude contractuelle avec la RIVP. Immeuble 69 rue des Haies (20^e). Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DDCT 53 : Subventions (104.000 euros) avec 22 associations au titre de la lutte contre les discriminations. M. Stéphane VON GASTROW, M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteurs.

2019 DDCT 68 : Subvention (72.000 euros) à 14 associations avec 5 conventions pluriannuelles d'objectifs pour le financement de 16 projets au titre de l'intégration. M. Stéphane VON GASTROW rapporteur.

2019 DDCT 71 : Subvention (64.150 euros) à 13 associations et 5 conventions pour le financement de 13 projets au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. M. Stéphane VON GASTROW rapporteur.

2019 DPE 13 : Subventions (419.465 euros) et conventions avec 10 associations gestionnaires de recycleries. M. Stéphane VON GASTROW, M. Mohamad GASSAMA, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

3. Vœux

V20-2019-236 : Vœu du groupe Communiste Front-de-Gauche relatif à la fermeture de la CPAM Saint-Fargeau.

Mme DUCHAUCHOI

Chers collègues, je vais être rapide parce que je pense que tout le monde en a eu l'information. On a été un petit peu atterrés de voir l'annonce si rapide de la CPAM de Saint-Fargeau du jour au lendemain, quasiment. En tout cas, nous n'avions pas eu l'information auparavant. Donc le 26 juin, autant dire demain. La CPAM qui est quand même un acteur important du quartier Saint-Fargeau, un acteur important pour les habitants du 20^e arrondissement. Ça fait partie de la logique nationale en cours puisque cette diminution, ces fermetures s'inscrivent dans la nouvelle COG, convention de gestion entre l'État et les CAF, les CNAM en fait qui, à l'intérieur de contrat parce que je l'ai lu attentivement puisqu'elle concerne aussi la petite enfance, la moitié. Effectivement, annonce clairement des restrictions budgétaires, et effectivement, une informatisation rapide des réseaux avec le tout numérique. Ce tout numérique entraîne effectivement la fermeture derrière de services publics utiles dans le quotidien des usagers qui, pour certains, vont être exclus puisqu'on est d'accord que le tout numérique pourra être bénéfique mais le tout numérique qui n'est pas accompagné exclut d'office une partie de la population. Sur proposition du groupe Communiste Front-de-Gauche, il est donc demandé que la Mairie du 20^e et la ville de Paris interpellent l'État et la direction de la CPAM pour empêcher la fermeture de cette agence, que la CPAM réalise une étude sur les conséquences des fermetures d'agence, de baisse des personnels sur les usagers ainsi que la gestion des services d'assurance maladie et que la ville demande à l'État de redéployer des services de proximité des CPAM pour répondre...

Mme CALANDRA

Mme DUCHAUCHOI, vous pouvez parler plus fort. On vous entend très mal.

Mme DUCHAUCHOI

Donc du coup, je remets les propositions. Synthétiquement ce que je disais, c'est qu'effectivement, dans le cadre de la nouvelle COG, il y a quand même une réorganisation avec une demande aussi de tout numériser et de travailler beaucoup maintenant sur les réseaux informatiques et que du coup, ça entraîne aussi une diminution des agents, ce qui va se passer aussi, ce qui est programmé pour les CAF. Une diminution des agents qui, pour l'instant, n'est pas du tout compensée par un travail qui serait fait sur le numérique. Ça veut dire que beaucoup de gens vont se retrouver exclus, ne pouvant plus aller dans leur CPAM et n'ayant pas à disposition l'informatique ou en plus ne sachant pas nécessairement l'utiliser. Il est donc demandé, sur proposition du groupe Communiste, que le Conseil d'arrondissement émette le vœu que la Mairie du 20^e et la ville de Paris interpellent l'État et la CPAM pour empêcher la fermeture de cet établissement. Il est demandé que la CPAM réalise une étude sur les conséquences des fermetures pour les usagers et il est demandé à la ville qu'elle demande à l'État de redéployer ces services de proximité. Je trouve que c'est quand même une situation dramatique à laquelle on est confronté et les habitants aussi. Et j'étais ici hier matin avec le service, le CASVP, qui découvrait et la directrice de la DASES découvrait la fermeture de la CPAM avant-hier. Je trouve que c'est quand même dramatique la façon dont c'est fait.

Mme CALANDRA

Effectivement, je n'ai été informée de rien, ni d'ailleurs la dernière fois, c'était la SNCF. C'est systématiquement, nous ne sommes jamais informés. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Alors il y a vraiment un souci, Madame la Maire, que vous ne soyez pas informée parce qu'il est dit, y compris à Saint-Fargeau, parce que je m'y suis rendue que la Maire est forcément tenue informée lors des propositions de fermeture. Il m'a été rapporté que vous auriez donné votre refus de la fermeture de celle sur Saint-Blaise et vous auriez donné votre accord.

Mme CALANDRA

On ne parle pas de la poste. On parle de la CPAM.

Mme SIMONNET

Non, non, pas sur Saint Blaise. Non, sur la question de la CPAM, celle de la rue Saint-Fargeau, je me suis rendue. Ils m'ont dit que sur celle-ci, vous auriez donné votre accord et que sur une autre, je crois dans le quartier, je ne sais plus où est-ce qu'elle est située l'autre. Bref, vous auriez donné...

Mme CALANDRA

Absolument pas. Non.

Mme SIMONNET

C'est ce qui se raconte en votre absence. Donc on peut avoir une fermeté absolue. Et il faut que ce vœu soit adopté par tout le monde parce qu'il n'est pas acceptable que des services publics aussi importants, aussi essentiels ferment sans aucune discussion, sans aucune négociation avec les représentants de la Mairie d'arrondissement, avec l'ensemble des citoyens. On est par ailleurs censé avoir au niveau rattaché au Conseil de Paris, un conseil des services publics. Je ne sais plus son intitulé exact. Est-ce que ces annonces de fermeture sont l'objet d'une information préalable, qu'il s'agisse de la CPAM ou qu'il s'agisse des autres services publics ?

Mme CALANDRA

Mme De MASSOL puis Mme EL AARAJE.

Mme De MASSOL

Alors effectivement, ce vœu pose un problème très, très grave. C'est la façon dont un certain nombre d'administration zappe totalement ce que c'est qu'une Mairie d'arrondissement. Une Mairie d'arrondissement est là pour parler, représenter, faire, agir sur la vie quotidienne des habitants du 20^e, en l'occurrence. Et il est tout à fait anormal qu'on apprenne par des rumeurs la fermeture de quelque chose d'aussi important qu'une agence comme celle de la CPAM. C'est donc pourquoi nous allons voter votre vœu et surtout qu'en plus, ce vœu est intelligent puisqu'il demande à la CPAM de faire une étude sur les conséquences des fermetures. Si effectivement, cette fermeture n'a pas de conséquence négative, à ce moment-là que la CPAM nous le prouve. Et nous sommes tout à fait d'accord pour accepter les résultats de cette étude. Et puis si effectivement, pour répondre aux besoins des habitants, il n'y a pas besoin de cette agence. Là aussi, la CPAM pourra nous répondre et l'État aussi. Merci beaucoup pour ce vœu auquel nous nous associerons.

Mme EL AARAJE

Alors merci. Effectivement, pour ce vœu, moi, j'aimerais quand même apporter juste quelques éclairages à la fois sur le fond et sur la forme. Sur la forme, je suis quand même extrêmement surprise par le côté très cavalier en fait de la méthode, d'autant que nous recevons quand même régulièrement M. ALBERTINI en Mairie du 20^e arrondissement qui sont très contents du côté de la CPAM de Paris d'être accueillis régulièrement dans les locaux, dans cette salle où nous nous trouvons actuellement dans le cadre d'un certain nombre de manifestations que nous nous acharnons à organiser avec eux pour favoriser l'accès aux droits et l'accès aux soins. Donc je suis extrêmement surprise par cette méthode-là. Ensuite, sur le fond, je ne peux également qu'être extrêmement surprise par cette fermeture puisque deux éléments que je me permets de porter à votre attention. La première, c'est que, je ne sais pas si vous vous êtes déjà rendu à la CPAM de la rue Saint-Fargeau le matin à partir de 7h. 7h, je vous invite à aller voir. Dès 7h du matin, vous avez des gens qui font la queue, des gens qui ont besoin d'information et qui se rendent physiquement dans cette agence pour pouvoir être accueilli par une personne physique qui est en capacité de les orienter et de les informer. Je m'étonne par ailleurs également puisque, et peut-être qu'on pourrait le rajouter, je ne sais pas, ou en tout cas que ça puisse être remonté dans le cadre des débats qui auront lieu par la suite au conseil de Paris, c'est qu'on a un groupe de travail qui est organisé avec la caisse primaire d'assurance maladie qui réunit autour de la table tout un ensemble de partenaires dont l'État qui est représenté, dont la ville de Paris autour de la question de la décomplexification du système administratif et comment favoriser l'accès aux droits. La CPAM connaît extrêmement bien les problématiques puisque nous avons eu l'occasion, en tout cas pour le 20^e, de porter la question de la difficulté de l'accès aux démarches numériques puisqu'aujourd'hui, on assiste à une fracture numérique qui est extrêmement importante et que par ailleurs avec la DASES, nous avons demandé à ce que le 20^e puisse bénéficier à titre expérimental d'un écrivain public numérique qui permette aux gens qui en ont besoin de pouvoir effectuer des démarches en ligne puisqu'aujourd'hui, tout passe par le numérique et que je sais que la CPAM, est associée, de Paris et qu'il voit plutôt d'un bon œil ce genre d'expérimentation si elle devait aboutir. Donc pour toutes ces raisons, évidemment que nous voterons ce vœu. Et je tenais quand même à vous faire part à la fois ma surprise et ma très grande colère vis-à-vis de la CPAM de Paris.

Mme CALANDRA

Alors moi, je tiens à dire très clairement qu'à aucun moment, je n'ai été ni informée, certainement pas consultée ni associée à cette décision. La dernière fois que j'ai rencontré la CPAM, c'est quand nous avons inaugurée la réouverture de leur local, rue de Lagny où j'avais justement, à l'inverse, manifesté ma satisfaction de voir ce local réouvert alors qu'il avait été fermé pour travaux pendant très longtemps. Je me souviens même que nous avons voté dans ce conseil dans la précédente mandature, un vœu demandant à ce que cette antenne de la CPAM rue de Lagny ne soit pas fermée. Je me souviens puisque c'était à l'époque, on en avait discuté notamment avec Pierre MANSAT. Donc je le dis très clairement, pas plus que la SNCF pour la fermeture de son agence rue de Belleville ne m'a consultée ou informée ni même écrit. Là, la CPAM ne l'a pas fait. Et j'aimerais bien qu'elle me

prouve qu'elle nous a consultés ou demandé quoi que ce soit. Et ils seront bien en peine de le démontrer. Le problème est le suivant, c'est que la CPAM, alors on les a saisis immédiatement, on les a appelés pour leur demander des explications. Ils font valoir que le 20^e arrondissement est le seul arrondissement de Paris dans lequel il y a trois agences et que, dans la plupart des arrondissements de Paris, il n'y en a pas ou il n'y en a qu'une comme dans le 18^e, par exemple. Le problème, et je tiens à le dire aussi, c'est que moi, j'aimerais bien qu'on objective avec des chiffres. Alors nous, ils nous font part de baisse de fréquentation également importante à Saint-Fargeau. Je suis également surprise parce que comme Mme EL AARAJE, moi, je constate plutôt des files d'attente et des gens... Alors c'est vrai que je ne suis pas derrière le guichet à faire des statistiques mais moi, il m'a semblé que ça répondait à un besoin dans l'arrondissement. On a une population avec des personnes suivies par des travailleurs sociaux très supérieure à celles des autres arrondissements. Nous sommes l'arrondissement de Paris qui a la plus grande population, suivi par le CASVP, la DASES. Donc moi, je veux qu'on objective par ce type. Parce que me dire que dans le 1^{er} arrondissement, il n'y a pas d'agence de la CPAM, je veux bien l'entendre. Mais j'imagine que c'est peut-être aussi moins un besoin et que surtout les gens du 1^{er} arrondissement sont peut-être moins touchés par les problèmes informatiques. Ils sont peut-être plus à l'aise avec ce genre de sujet. Nous, on a beaucoup de personnes vieillissantes, isolées. On a beaucoup de personnes d'origine étrangère qui ne peuvent pas atteindre l'informatique, ne serait-ce que pour des raisons de compréhension et d'écriture. Donc ça pose problème. Donc je vais voter ce vœu. Nous sommes dans une discussion que je qualifierais d'assez tendue avec la CPAM et je vais leur demander des explications. Mais je ne sais pas à quel niveau cette décision a été prise. En tout cas, moi, je n'ai jamais été informée. Et je le redis aussi bien pour l'agence SNCF de Belleville.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-237 : Vœu du groupe Communiste Front-de-Gauche relatif à la fermeture de la poste Saint Blaise.

M. BAUDRIER

Alors rapidement, c'est un vœu qui s'inscrit dans le prolongement des mobilisations qu'il y a déjà eu pour la sauvegarde du bureau de Poste, boulevard Mortier. À l'époque, nous avons eu un rendez-vous avec le responsable de la poste dans le quart nord-est de Paris. Et on sentait une volonté vraiment de s'attaquer aux bureaux de Poste de ces quartiers populaires, dont l'activité bancaire est moins développée, donc moins rentable d'un point de vue financier, mais extrêmement utile socialement. Il suffit d'aller dans le bureau de Poste Mouraud pour voir le nombre d'usagers qui s'y rendent et qui sont en attente. Donc là, on est confronté à une politique de la poste aussi qui essaie de saborder l'activité de ces bureaux en peu à peu grignotant les horaires et en ouvrant plus tard le matin, soit jusqu'à 10h en semaine et 9h le samedi, ce qui fait que la plupart des gens ne peuvent pas en partant travailler utiliser le service public postal. C'est une façon de dévitaliser les bureaux de Poste. Donc c'est un premier pas vers une volonté de fermeture, rationalisation et de recul du service public. Donc on a bien l'expérience... C'est très important de se mobiliser dès qu'il y a une première attaque qui est formulée. Donc c'est ce que nous vous proposons pour intervenir auprès de la direction de la Poste pour qu'ils reprennent une activité pleine au bureau de Poste Saint Blaise et déjà de marquer des choses : notre opposition virulente et totale à une éventuelle volonté de fermeture du bureau de Poste Saint Blaise.

Mme CALANDRA

Alors là, pour le coup, M. BAUDRIER, le seul service public qui m'informe en général de ses décisions, c'est la poste. Ce sont les seuls. La SNCF ne le fait jamais. Je vous ai dit : la CPAM non plus. Si, il y a la CAF. Excusez-moi, il y a la CAF et la poste. Alors là, moi, je vais vous le dire : je vais faire NPPV, non pas parce que je suis contre l'idée de ce vœu, mais parce que nous avons demandé des informations à la poste qui nous a assuré qu'il n'était pas du tout dans son intention de fermer la poste Saint Blaise. Elle a eu, je vous dis ce qu'elle m'a dit, moi, je ne suis pas enquêteur. Encore une fois, je ne suis pas dans les secrets de la poste. En général, la poste nous prévient à l'avance de ce qu'elle souhaite fermer ou pas fermer. Donc j'ai plutôt tendance à leur faire confiance. Ça ne veut pas dire que je suis d'accord avec eux. Mais en général, eux, ils le disent. Alors ce qui s'est passé sur Saint Blaise, d'après les responsables de la poste, c'est qu'il y a eu d'abord des arrêts-maladies qui ont conduit à restreindre, à réduire durant quelques temps les horaires d'ouverture le matin, mais que ces horaires vont reprendre dès que leur problématique de personnel sera réglée et qu'ils ont

apparemment une problématique de personnel, et qu'ils ont du mal à ouvrir le matin et que sinon, les horaires ont été réduits d'une heure vers le soir et désormais elle ferme à 18h au lieu de 19h. Quant à Charonne, les horaires sont inchangés. Et pour dire les choses clairement, ils nous ont dit qu'ils n'ont aucune intention de fermer ce bureau de Poste. Donc moi, sauf si j'ai des indications contraires, pour l'instant, je fais NPPV parce que je n'ai pas de raison de ne pas les croire. Ce qu'ils disent, c'est que c'est momentané. Ils ont eu des problèmes sur ce bureau de poste. Et donc ils m'ont indiqué que ce n'était pas du tout dans leur intention de fermer cette agence de la poste. Donc moi, je ferai NPPV parce que j'essaie de croire encore dans un monde où les gens me disent la vérité. Peut-être que j'ai tort. Mais bon. M. GASSAMA.

M. GASSAMA

Oui, le groupe DPE fera aussi NPPV dans la mesure où ce n'est pas encore avéré qu'il y a une fermeture de ce bureau de vote. Et si effectivement, la poste nous indique cela, on changera de position.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres prises de parole ? J'imagine que les votes vont être cohérents.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-238 : Vœu relatif à l'état du bâtiment de l'école 51 boulevard Davout, déposé par Frédérique Calandra, Maire du 20^e.

Mme CALANDRA

Alors, l'école du 51 boulevard Davout est une école qui a été construite dans les années 80, en 1983, de mémoire. C'est une école qui depuis le début pose des problèmes, non pas de malfaçon mais de conception. C'est-à-dire que, par exemple, vous avez des cheneaux, des gouttières qui sont disposés dans des piliers, donc particulièrement difficiles à nettoyer et à atteindre. Vous avez une toiture plate qui régulièrement connaît des problèmes d'étanchéité, donc il y a régulièrement des dégâts des eaux dans les classes. Vous avez un revêtement de mur qui était très à la mode dans les années 80 qui est un revêtement par plaques agrafées. Et ces plaques, les agrafes se dégradent, se corrodent avec l'eau, le gel, etc. Et les plaques ont tendance à tomber. Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a eu une plaque qui est tombée il y a quelques jours dans la cour de récréation de l'école. Et heureusement, aucun enfant n'était là à ce moment-là. Mais ça s'est ajouté à une longue série de déboires. C'est-à-dire que cette école est en travaux depuis 2015. Et depuis 2015, nous avons l'entreprise qui avait répondu à l'appel d'offres à l'époque qui a déposé son bilan, qui a fait faillite. La DCPA et la SLA ont relancé les appels d'offres. Il n'y a eu aucune réponse. Il n'y a pas d'entreprise qui souhaite prendre ce marché. Et le sujet... Attendez ! Excusez-moi une seconde ! Merci. Excusez-moi. Donc le problème est que les parents d'élèves légitimement sont excédés, les enseignants aussi, qu'objectivement, je suis assez en colère parce que je comprends parfaitement que les services de la ville aient eu des difficultés étant donné qu'une entreprise faillitaire, on ne peut pas le prévoir à l'avance, mais non seulement, elle a fait faillite, mais comme, sur la fin du chantier, l'entreprise ne payait plus ses ouvriers, les ouvriers ont littéralement saccagé le travail. Ce qui m'a profondément contrariée, c'est le suivi du chantier par l'entreprise évidemment mais aussi par nos services. Et là, je tiens à dire, à un moment donné, que quand on est sur un sujet dans une école comme ça qui a subi depuis des années des déboires et que les services me disent : « Ah oui ! Mais aucune entreprise ne veut répondre. » Dans ces cas-là, on change de méthode. Et on va chercher des entreprises. Et tant pis pour les appels d'offres. Je sais que nous sommes tenus par le code des marchés. Mais à un moment donné, la sécurité des enfants me semblent être prioritaires sur un certain nombre de considérations bureaucratiques. Permettez-moi de vous le dire. Donc à un moment donné, j'ai menacé, moi, de demander, comme Présidente de la RIVP, d'aller chercher des entreprises qui travaillent pour la RIVP. Donc la SLA et la DCPA ont trouvé une solution en coupant le marché en plusieurs lots. Mais j'aurais aimé d'abord qu'il y ait un peu plus d'alerte et un peu plus de vivacité sur ce dossier parce qu'évidemment, bien sûr, aux yeux des parents d'élèves, la méchante, c'est moi. C'est que c'est moi qui prends la truelle, c'est moi qui passe les marchés d'appel d'offres, c'est moi qui dirige la DCPA, c'est moi l'élue en charge, etc. Évidemment, rien de tout cela n'est vrai. Et la Maire d'arrondissement, elle a bon dos. Le problème en l'occurrence, c'est que moi qui étais très solidaire des services de la ville de Paris dans des moments très difficiles, par exemple, à l'école de la Plaine, j'ai le sentiment de

ne pas avoir toujours un retour sur investissement, comme on dit. Alors moi, je veux bien être solidaire, collectif pour tout le monde, porter mon fardeau. À un moment donné, j'aimerais que l'application qu'on met dans le 6^e arrondissement, dans le 8^e ou je ne sais pas, dans les arrondissements du centre ou de l'ouest, on retrouve la même dans nos arrondissements. Alors je sais que les services, la SLA est débordée. Je sais que les postes n'ont pas toujours été pourvus parce qu'on ne trouvait pas de candidat à recruter. Tout ça, je le sais. Mais il y a des moments où il faut faire des choix, il faut hiérarchiser. Donc j'ai rédigé ce vœu avec Alexandre LE BARS qui est l'adjoint en charge des affaires scolaires et qui, je dois dire, fait montre d'un investissement dans sa délégation, d'une patience, d'une écoute auprès des parents d'élèves. Il va sur le terrain régulièrement. C'est lui qui se fait évidemment le plus houspiller et engueuler. Mais à un moment donné, et lui et moi, ce n'est pas nous qui sommes en charge de passer les appels d'offre. Ce n'est pas nous qui sommes en charge de suivre les chantiers. Et je suis désolée d'en venir là. Mais pour une fois, je saisis la ville de Paris via un vœu parce que j'ai besoin que nous anticipions, je pense que cette école ne peut pas être reconstruite à l'identique, parce que les mêmes problèmes vont se reproduire. Je pense que les plaques qui la couvrent sont un matériau inadapté à une école. Donc je pense qu'il faut qu'on dégage des budgets, que la ville de Paris dégage du budget exceptionnel, et notamment un budget d'expertise pour que cette école fasse l'objet d'une reconstruction différente. Parce que sinon, les mêmes problèmes vont se reproduire. Donc il faut gérer la question de la toiture, gérer la question des cheneaux, gérer la question de la couverture de façade. Ça fait des années, il y avait des parents, enfin, il y avait une grand-mère dont les enfants avaient été dans l'école et qui est venue avec ses petits-enfants et qui nous disait que ces problèmes se posaient depuis la construction de l'école. Moi, je n'y étais pas dans les années 80. Mais depuis les années 80, les problèmes se posent de la même façon. Donc il y a de forte chance que ça recommence. Moi, je voudrais que ce vœu soit adopté pour pouvoir négocier avec la ville un budget spécifique pour que la SLA du 20^e arrondissement dispose de moyens à la hauteur des espérances des parents.

M. BAUDRIER

En tant qu'élu en charge de la DCPA et ayant pu animer avec Madame la Maire, avec M. LE BARS cette réunion publique, je confirme le constat de la légitime émotion des parents qui... Il y a une série de dysfonctionnements avérés, dysfonctionnements dans l'architecture de l'école. Dans les années 80, il y a des choses qui ont été vraiment mal conçues sur le fond, et dysfonctionnement grave d'une entreprise qui est vraiment irresponsable d'abandonner un chantier d'une école comme ça. C'est vraiment une méthode tout à fait irresponsable de la part de ces entreprises qui ont laissé en plan un chantier n'importe comment. Donc il y a vraiment une utilité, une légitime attente. Je trouve que cette réunion d'ailleurs s'est bien passée. Alors que les parents d'élèves et la communauté scolaire étaient légitimement inquiets. Il y a une bonne mobilisation des élus et des services de la ville et un dialogue qui a pu être restauré relativement rapidement puisqu'au vu de la situation, ça aurait pu ne pas être le cas. Donc il y a des engagements légitimes à prendre vis-à-vis des familles pour les rassurer puisqu'ils ont vraiment subi plusieurs désagréments depuis plusieurs années avec une succession de malchances, il faut le dire aussi. Donc je crois que des propositions qui sont faites par ce vœu correspondent au contenu de ce à quoi nous nous sommes engagés par oral. Je crois que les parents d'élèves et la communauté scolaire ont besoin d'écrit, de garantie. Ça me semble tout à fait légitime que nous votions ce vœu le plus largement possible. Et ça correspond tout à fait aux engagements que j'ai pu prendre au sein ou en tant que membre de l'Exécutif parisien.

Mme CALANDRA

L'idée, c'était de leur transmettre pour les rassurer. M. HOCQUARD puis Mme STEPHAN.

M. HOCQUARD

Oui. Alors sur ce vœu, je rejoins ce que vient de dire Jacques BAUDRIER qui était présent à la réunion et sur l'obligation qu'on doit avoir par rapport à cette école du 51 boulevard Davout. Juste vous signaler que pour ce qui concerne le site Cristino-Garcia était prévu, vous le savez, Madame la Maire, puisque vous avez eu il y a 15 jours une réunion avec l'Exécutif au niveau parisien que l'association des artistes en exil puisse venir sur le site Cristino-Garcia. L'association artistes en exil est une association qui accueille aujourd'hui les artistes en exil. Vous savez que c'est une des priorités de la Maire au niveau parisien, d'Anne HIDALGO. Cette association qui est actuellement relogée à l'école des beaux-arts, elle était avant dans le 18^e arrondissement. Elle est actuellement

relogée à l'école des beaux-arts, aurait pu venir sur le site Cristino-Garcia qui par ailleurs est un site à vocation, je le rappelle, une fois les travaux terminés, culturelle. Ce n'est malheureusement pas possible au vu de ce qui est expliqué et au vu de la situation que vit l'école du 51 boulevard Davout. C'est tout à fait compréhensible. Je pense qu'il ne faut pas faire de hiérarchie et pas mégoter de ce point de vue-là. Par contre, je pense qu'on ne peut pas laisser l'association des artistes en exil sur le carreau. Vous comprendrez aussi l'intérêt que peut avoir la municipalité sur ce sujet, l'intérêt qu'il peut y avoir aussi à faire un travail avec les exilés à Paris, particulièrement dans le 20^e arrondissement, vous le rappelez régulièrement, qui est une terre d'accueil des exilés et avec un travail particulièrement intéressant que fait l'association des artistes en exil soutenue, je le rappelle, par la ville de Paris, soutenue par le ministère de la Culture. Il y a peu une exposition rue de Valois du travail réalisé par ces artistes en exil. C'est pourquoi je vous proposerai afin qu'on puisse voter ce vœu dans une belle unanimité qu'on puisse y rajouter un alinéa en fin de vœu qui fait qu'on puisse trouver aussi une solution de relogement pour l'association des artistes en exil et que le 20^e se porte candidat à cet effet. Ça permettrait qu'on puisse avoir unanimité sur ce vœu, ça permettrait de trouver des solutions à la fois pour le 51 boulevard Davout et aussi pour l'association des artistes en exil. Puis je le rappelle, et vous le savez, Madame la Maire, il vous a été proposé par mon collègue Christophe GIRARD il y a quelque temps pour venir sur le site de Lucie-Faure Cristino-Garcia. Merci beaucoup !

Mme CALANDRA

Mme STEPHAN. Ensuite, je répondrai à M. HOCQUARD. Allez-y.

Mme STEPHAN

Comme tout le monde le sait, ce quartier manque particulièrement d'équipements collectifs, d'équipements publics. L'ouverture de la bibliothèque Assia-Djebar a apporté une bouffée d'oxygène et remporté et remporte toujours vraiment un grand succès de fréquentation. Les habitants seraient sans doute très sensibles à la poursuite de création d'activités dont ils pourraient bénéficier. Donc moi, je propose qu'on essaie de trouver une solution où la mixité serait là aussi respectée comme dans le logement social. Et peut-être que l'avenant que propose M. HOCQUARD prévoirait cette possibilité.

Mme CALANDRA

Oui. alors moi je suis extrêmement étonnée par ce que dit M. HOCQUARD parce que d'abord, il n'a pas été prévu que les artistes en exil aillent à Cristino-Garcia. M. GIRARD m'en a parlé. Je rappelle que s'il est prévu qu'il y a un équipement culturel à cet endroit-là, c'est parce que je porte ce projet depuis 2008. Ça ne date pas d'aujourd'hui. À partir du moment où j'ai su qu'on pouvait déménager l'annexe du collège de Lucie-Faure, j'ai demandé à ce qu'il y ait un équipement culturel dans ce quartier. Après, la nature de l'équipement culturel, il n'a jamais été prévu puisque M. GIRARD est venu me voir au dernier conseil de Paris. Donc ce n'était pas fléché pour le collectif des artistes en exil. C'était fléché équipement culturel pour les habitants du quartier. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Attendez. Laissez-moi parler, s'il vous plaît ! Je vous écoute toujours avec attention. Je voudrais être respectée de la même façon. Donc une chose très claire, d'autre part, M. Christophe GIRARD lui-même m'a fait savoir il y a quelques jours qu'ils avaient trouvé une solution dans le 13^e arrondissement pour le collectif des artistes en exil. Donc je suis extrêmement surprise qu'on me demande un avenant. Par ailleurs, je n'accepte pas cet avenant, parce que là, le sujet, c'est de dégager un budget pour l'école du 51 Davout. Et ça n'a rien à avoir avec le collectif des artistes en exil, ce qui est un sujet tout à fait différent. Et encore une fois, où est-ce que nous avons voté dans ce Conseil que l'équipement culturel à venir à Cristino-Garcia serait dédié à cela ? Où cette décision a-t-elle été prise ? Pardonnez-moi, mais la bibliothèque Assia-Djebar, les espaces jeunes, les centres d'animation, quand on m'a demandé, par exemple M. Bruno JULIARD m'avait demandé pour le centre d'animation et le 20^e théâtre que ça devienne les Plateaux sauvages, la fabrique culturelle, j'avais dit oui, mais ça a été débattu et voté en conseil d'arrondissement. Donc on n'a pas voté ni décidé pour le collectif des artistes en exil puisque ça m'a été demandé verbalement par M. GIRARD il y a quelques jours et qu'entretemps, nous avons eu ce problème et je rappelle que ça vient des parents, cette demande. C'est avant même que moi, je le demande, les parents ont demandé à ce que les enfants aillent à Cristino-Garcia. Donc les parents étaient très contents qu'on acquiesce et qu'on soit d'accord avec eux. Donc Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Pour éclairer parce que peut-être plus tranquillement sur un certain nombre de choses, les artistes en exil sont relogés dans des sites intermédiaires par la ville de Paris. Ils ont par exemple occupé pendant un an un local rue des Poissonnières et ils occupent des lieux qu'on appelle en intercalaire pour une durée limitée avant qu'on y fasse des projets. Dans le projet municipal qu'on a présenté aux habitants sur lesquels on a été élu, il y a effectivement un équipement culturel au sein du GPRU porte de Vincennes. Je crois que M. Jacques BAUDRIER peut confirmer avec moi cet engagement que nous avons écrit et qui serait dédié à la culture hip-hop. C'est ce qu'on a écrit, c'est ce qu'on a écrit dans un certain nombre de documents qu'on a remis aux habitants pour le long terme. Donc là, en fait, le sujet dont il était question, c'était pendant l'année de vacance où le bâtiment était vide de pouvoir y mettre, comme ils vont à d'autres endroits, l'association des artistes en exil et pour un an sans obérer ensuite de l'équipement qui serait proposé par la ville de Paris. L'urgence, et on l'entend tous, de l'école simplement ce qui vous est proposé là, et puis d'ailleurs la ville de Paris n'a pas hésité une seconde quand s'est présenté ce problème de cette école. Il se trouve qu'était travaillée cette solution pour un an pour les artistes en exil et qu'on propose tout simplement de pouvoir renouveler le soutien en parallèle et de dire que si un autre lieu est disponible dans le 20^e, nous sommes candidats.

Mme CALANDRA

Mais vous ne voulez pas déposer un vœu par ailleurs au conseil de la rentrée sur les artistes en exil ? Non, mais écoutez. Ce n'est pas le sujet de ce vœu. Là, on parle de l'école. On doit répondre à des parents qui sont dans la difficulté. Ça n'a rien à avoir. Oui. Florence.

Mme De MASSOL

Alors le groupe DPE, on est tout à fait d'accord pour voter ce vœu. On parle des difficultés d'une école, on va trouver une solution pour que les travaux puissent se faire dans l'école tout en permettant aux enfants de suivre une scolarité normale. Donc ce vœu, moi, je trouve qu'il est bien, équilibré. Il parle de choses cohérentes. Moi, j'apprends ce soir ce projet d'accueillir les artistes en exil dans cet endroit. Franchement, je trouve que d'essayer de se raccrocher à quelque chose pour lequel, on est tous et toutes d'accord et de rajouter un élément qui n'a rien à avoir avec le but de ce vœu, je trouve que c'est une manœuvre. Franchement, je ne comprends pourquoi est-ce que vous cherchez à associer les deux choses. Et je suis tout à fait d'accord avec Madame la Maire. Si effectivement, il y a un très beau projet pour accueillir les artistes en exil, travaillons-y ensemble puisque vous êtes plusieurs à dire que ça serait bien que ce soit dans le 20^e. On peut se poser. On peut en discuter avec les habitants. Moi, j'aime bien aussi quand on propose un équipement public comme celui-là qu'on puisse en parler avec le conseil de quartier, par exemple, qu'on puisse en parler avec les habitants de Cristino-Garcia, qu'on puisse construire en cohérence avec les habitants un projet qui ne leur sera pas plaqué comme ça d'une façon tout à fait artificielle. Donc un autre vœu sur lequel on travaille ensemble, pourquoi pas ? Mais en tout cas, le groupe DPE votera le vœu tel qu'il est présenté aujourd'hui sur cette table.

Mme CALANDRA

Bien, je vais soumettre ce vœu au vote. Oui, M. HOCQUARD rapidement.

M. HOCQUARD

Merci, Madame la Maire. Est-il possible de soumettre l'alinéa que je vous ai proposé, que je rappelle, que je vous propose, qui serait que nous trouvions une solution de relogement pour les artistes en exil, que le 20^e se porte candidat ? Est-il possible de soumettre l'amendement ? Je vous pose la question, Madame la Maire. Vous me répondez oui, vous me répondez non. Mais est-il possible de soumettre ce vœu avec cet alinéa ? Ce qui permettrait encore une fois qu'il puisse y en avoir un appui plus fort du point de vue la solution de la question du 51 boulevard Davout. C'est une question que je vous pose parce qu'on ne peut pas simplement faire de jouer les uns contre les autres. Est-ce possible ? Si ce n'est pas possible, vous me répondez non. Et ce vœu est soumis de cette manière-là.

Mme CALANDRA

M. HOCQUARD, c'est vous qui jouez les uns contre les autres.

M. HOCQUARD

Pas du tout !

Mme CALANDRA

C'est vous. C'est vous qui jouez les uns contre les autres. Je n'amenderai pas ce vœu. Je vais le proposer tel quel et je le soumets au vote.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-239 : Vœu pour la reprise d'une concertation avec les riverains et les associations sur les aménagements en cours au 94 avenue Gambetta (ancien Rectorat), sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Place au Peuple !".

M. SOREL

Sur le 94 avenue Gambetta, je ne vais pas m'étendre parce qu'on en a déjà beaucoup parlé mais ce vœu, il arrive à un moment un peu particulier qui est qu'il y aura très bientôt l'ouverture du Carrefour market. Et il y a eu il y a un mois de cela une réunion d'information auprès des habitants sur le réaménagement de la rue du Groupe-Manouchian. Et il y aura ce samedi une mobilisation organisée par des habitants, des riverains et les assos comme Carton rouge pour protester contre ce projet au 94 avenue Gambetta. Donc on ne va pas refaire le match sur Carrefour market. Mais on déplore évidemment toujours cette politique qui vise à favoriser les grandes surfaces à Paris aux dépens des petits commerces et des autres activités socialement utiles. Mais ce qui est fait est fait. Par contre, là où effectivement, on demande la réouverture d'un débat, c'est sur les locaux attenants au Carrefour market et justement en particulier le local de 150m² qui devrait, pourrait être réservé à une structure d'intérêt général. Donc il y a un certain nombre d'associations qui sont intéressées par ce local. Il y a plusieurs problèmes. C'est qu'il n'y a pas que ce local à côté de Carrefour. Et il y a un manque de transparence sur l'attribution, ou pas d'ailleurs, des lots qui sont attenants à Carrefour, au Carrefour market. Alors on entend des bruits sur le quartier. On parle de Naturalia, on parle de peut-être d'un magasin de bricolage. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a un réel problème de transparence. Donc on demande à ce que justement les habitants et les habitantes soient informés sur l'attribution éventuelle des lots attenants au Carrefour market, sur la mise à disposition d'un local pour une activité d'intérêt général. Alors on ferait un amendement parce qu'il y a... On précise en fait, on donne une surface de 296m². C'est une discussion qu'on a eue avec des associations du quartier, notamment Carton rouge. Sur la surface, il y a certainement débat. Disons qu'on ne préciserait pas la surface. On mettrait simplement sur la mise à disposition d'un local adapté pour une activité d'intérêt général. Donc ça, c'est pour le deuxième élément. Le troisième élément, c'est sur le réaménagement de la rue du Groupe-Manouchian. Donc pour celles et ceux qui ne connaissent pas le quartier, c'est la petite rue qui passe derrière et qui va être affectée par le passage des camions de livraison, qui est d'ores et déjà d'ailleurs affectée par le passage des camions de livraison. Ça a été la principale raison pour laquelle les habitants présents lors de la réunion d'information du 29 mai ont exprimé leur colère et ont demandé un certain nombre de modifications par rapport notamment au projet de supprimer les trottoirs. Ce qu'ils demandaient, de ce que nous en avons compris, c'est une piétonisation de la rue dans sa partie située après l'aire de livraison notamment pour que justement ce ne soit pas une voie de passage régulière des camions de livraison. Donc trois justement demandes : la transparence sur l'attribution des lots, la question du local pour une activité d'intérêt général. Donc là encore, des précisions mais aussi permettre justement aux associations de pouvoir disposer du local le plus grand possible. Alors justement là, on est dans une difficulté parce que j'ai cru comprendre que la surface est de 150m². Certains, comme Carton rouge, pensent qu'on peut aller au-delà, à voir. Mais sans information, c'est très compliqué de préciser de quelle surface serait possible. Et puis troisièmement la question effectivement de réaménagement de la rue du Groupe-Manouchian avec la piétonisation demandée à partir de l'aire de livraison. Merci, Madame la Maire.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GUERRIEN.

M. GUERRIEN

Oui, bonsoir. Merci. Donc bien sûr je voterai ce vœu de Laurent SOREL et du groupe « Place au peuple ! » Sur ce sujet, je crois que nous avons été constants et mobilisés. Malheureusement, effectivement, nous y voilà. Alors, vous n'y verrez pas grand-chose mais en venant ici, je suis passé devant le local, et c'est en plus de tout ce qui a été rappelé sur l'historique du projet et de ce qu'il en est, c'est quand même particulièrement moche. Donc moi, j'ai mal à mon 20^e. C'est-à-dire que non seulement on nous installe un Carrefour, on l'a dénoncé, on avait dénoncé le risque pour les petits commerces, mais aussi les aspects paysagers et des aménités disons de ce type de local. Alors là, on peut dire qu'ils n'ont fait aucun effort esthétique. C'est particulièrement horrible. Donc évidemment, je serai samedi, et j'espère que nous serons nombreux samedi à la manifestation. Un des mots d'ordre, est : on nous prend uniquement pour des con-sommateurs. Ça donne un petit peu le climat. Est-ce qu'en plus de cette attribution-là, on pourrait prendre un petit peu les gens pour des citoyens ? Donc c'est plus de 5 000 signatures, 3 ans de mobilisation. Bien avant, quelque part, ce groupe-là était précurseur de ce qu'ont été avant les ronds-points les gilets jaunes, on avait notre mobilisation Carton rouge mais qui a été constructif, qui a fait des propositions, qui est toujours mobilisé. Et c'est vraiment le minimum que d'écouter un petit peu ce qu'ils demandent. Un minimum de transparence. Il y a eu une réunion il y a pas très longtemps ici. J'en ai eu vent. Je n'étais pas à la réunion. Plusieurs élus ont demandé à ce qu'on ait au moins les plans parce que là, on ne sait même pas de quoi on parle. Donc on parle de 150m², 296m². Les plans, on ne les a jamais vus ni nous, ni les habitants consommateurs de ce quartier-là. Donc est-ce qu'il est quand même si compliqué au bout de, ça fait combien, 3 ans, 4 ans, qu'on traîne cette affaire, d'obtenir les plans alors que manifestement pour travailler dessus, les équipes d'architectes ont eu accès à ces plans-là. Donc ça serait la première chose à faire. Et ensuite, pour ne pas être trop long, concernant les demandes des habitants sur les nuisances, là aussi, depuis le départ, dès le début de ce projet, ça a été une des inquiétudes, un des sujets dont ils ont voulu discuter. Il leur a été promis que ce serait très propre, sans déplacement, sans pollution, etc. Peut-être que ça l'est. Mais on demande à avoir des documents qui en attestent un petit peu. Moi, ce que j'ai entendu dans le quartier, c'est que les premières livraisons, là, ont commencé. Les camions qui passent, ce n'est pas du tout des camions électriques. Ce sont des camions diesel pour l'instant, donc bien polluants. Donc puisque ce qui avait été promis n'est pas fait non plus, est-ce qu'on ne peut pas demander aussi, là, c'est la moindre des choses, on a Publicis avec plusieurs milliers de salariés qui vont s'installer sur place. Carrefour, il y a forcément des plans de déplacement des entreprises qui sont prévus à cette échelle-là. Est-ce qu'on ne peut pas avoir accès à ces plans-là, avoir une discussion au moins avec ceux qui arrivent là ? Ou alors on va continuer à regarder passer les camions et puis voir monter finalement la colère et la rage dans le quartier sans parler de la défiguration ? Donc je voterai bien sûr ce vœu.

Mme CALANDRA

Bien. Y a-t-il d'autres demandes ? Mme GUHL.

Mme GUHL

Oui, Madame la Maire, ce dossier, alors effectivement à quelques jours de l'ouverture de Carrefour nous déplorons, nous également, écologistes, cette situation. Bien sûr, nous nous sommes opposés à l'installation de Carrefour et dire que nous n'y pouvons rien, nous savons tous, autour de cette table, que ce n'est pas tout à fait le cas puisqu'il a fallu donner l'autorisation pour la ville, donner l'autorisation à Carrefour de s'installer ici. Et cette autorisation a été donnée sans que notre Conseil du 20^e ne puisse en débattre puisque nous l'avons appris ultérieurement. Tout ça, c'était il y a trois ans. Et aujourd'hui, on se rend compte qu'on est toujours dans un dossier qui manque effectivement de transparence, même s'il y a eu deux réunions qui se sont tenues dont une il y a quelques mois ici même sur la question de ces attributions. Moi, j'aimerais savoir en fait s'il y a un appel à manifestation d'intérêt pour les associations pour ce local de 300m². Comment est-ce que ça va être attribué ? Les plans, alors a priori, il y a des plans qui circuleraient parce que certains commerçants m'ont fait part d'un nombre de m² par espace. Donc j'imagine qu'il y a bien des plans qui circulent. Alors moi, je n'en ai pas eu. Peut-être que de manière un peu pragmatique aujourd'hui, alors que nous sommes à la fin

de ce dossier, nous pourrions avoir un document qui résume l'ensemble de la situation, c'est-à-dire quel est l'espace qui est attribué aujourd'hui à Carrefour, quel est l'espace qui est attribué à Naturalia s'il y a Naturalia ? Ce qui me semble étonnant. Mais c'est quand même le bruit qui court. Est-ce que cet espace réservé aux associations, comment sera-t-il attribué ? Est-ce qu'on pourrait avoir un document qui fasse office à un moment donné de l'état des lieux de ce projet pour qu'on puisse savoir où est-ce qu'on en est ? Parce que sinon, on n'est que sur des bruits des uns et des autres. Alors certains sans doute fondés, peut-être que d'autres non. Donc merci de bien vouloir nous apporter une réponse tangible et puis si possible, même écrite, ce serait parfait sur ce sujet. Mais déjà oral.

Mme CALANDRA

Alors c'est pour moi une source de... Pardon ? Oui, M. MARTIN. Allez-y !

M. MARTIN

Moi, je voulais simplement répondre sur la question de l'aménagement de la rue du Groupe-Manouchian. Comme vous l'avez dit, c'est une rue qui a deux configurations totalement différentes : une entrée qui est relativement large avec une chaussée de 8m qui est prévue effectivement pour la circulation. Et puis ensuite, vraiment un étranglement avec des conditions extrêmement compliquées puisqu'il y a des trottoirs qui ne peuvent même pas accueillir des poussettes, tellement ils sont étroits. Donc dans le cadre du réaménagement, dans le cadre du projet que nous avons présenté aux habitants, il était question sur la partie haute de faire une réfection de la chaussée, c'est-à-dire de ne pas enlever les trottoirs à cet endroit-là puisqu'il y a effectivement la problématique de la livraison, donc la possibilité pour les camions d'y accéder et d'entrer. C'est pour Carrefour mais c'est aussi de l'autre côté pour Eau de Paris qui doit pouvoir accéder à des locaux ici. Et ça, ça ne change pas. Et puis pour la deuxième partie, ce que nous préconisons, c'était d'ajuster, si vous voulez, la réglementation de cette voie qui est déjà en zone de rencontre en en faisant un aménagement qualitatif qui permette effectivement d'avoir une faible différence de niveau entre les trottoirs existants et la chaussée donc en rehaussant la chaussée de façon à avoir un aspect beaucoup plus piétonné, ce qui permet évidemment, dans ce cas-là, de mieux faire respecter les priorités piétonnes dans ce type de voie et pour les piétons et les vélos, et donc dissuader plus les voitures. La demande des habitants a été une demande de piétonisation totale de cette partie-là. Alors vous me connaissez, j'accueille ce genre de demande avec intérêt. Donc il a été décidé que nous regardions dans quelle mesure cela était possible. Il y a eu plusieurs dans la discussion lors de cette soirée, il y a plusieurs hypothèses de barrière. Les riverains ont demandé des caméras aussi pour distinguer entre les riverains et les non riverains. Je ne vais pas m'étendre sur l'ensemble des hypothèses qui sont sur la table mais nous avons missionné la DVD pour regarder comment arriver à mieux rendre piéton cette partie de la voie. Et nous avons donné rendez-vous aux habitants au mois de septembre pour faire le point. Et ceci est inscrit dans le compte-rendu qui leur a été transmis le 18 juin, je crois, avec les différents scénarios à étudier par la DVD, et que l'on regardera au mois de septembre. De ce point de vue-là, c'est une concertation normale et qu'on regarde avec le plus grand intérêt pour voir s'il est possible de conjuguer une piétonisation avec quand même, y compris dans cette partie-là, une nécessité d'accès pour certaines riverains à leur garage.

Mme CALANDRA

Bien, je vous remercie, M. MARTIN. Oui, M. GUERRIEN, rapidement.

M. GUERRIEN

Non, juste un petit commentaire. J'espère que vous avez, depuis qu'ils vous ont sollicité, apporté ces éléments d'éclairage, même s'il y a plein de contestations possibles, aux riverains puisqu'ils nous ont sollicités. On les a reçus à l'initiative de... plusieurs groupes, là, socialistes, génération, écologiste, communiste à l'hôtel de ville. On leur a demandé s'ils avaient contacté l'adjoint en charge de la voirie. Ils nous ont dit que ça avait été le cas, qu'ils n'avaient obtenu aucune réponse. Donc ici vous nous faites des grandes déclarations, on est vraiment dans l'illustration où je ne sais pas. J'espère que ça a été fait depuis, parce que ce n'est pas du tout en tout cas le ressenti qu'ils en avaient. Donc je crois que c'est une illustration du besoin de transparence, il est temps de faire une information avec les informations que les uns et les autres puissent avoir de manière parcellaire parce que là, c'est complètement...

M. MARTIN

Je tiens à votre disposition le compte-rendu qui a été envoyé aux participants de la réunion, qui sont les habitants de la rue.

M. GUERRIEN

Je ne dis pas que ça n'a pas été fait. Mais moi, je ne comprends plus, là.

Mme CALANDRA

Bon, Monsieur...

M. MARTIN

Tous les participants à la réunion, donc les habitants de la rue qui ont reçu le truc, pas forcément l'ensemble des gens qui sont à Carton rouge.

Mme CALANDRA

C'est moi qui donne la parole. M. GUERRIEN me l'a demandée, s'il vous plaît. Maintenant, c'est bon. On ne va pas passer dans le dialogue. Alors il y a eu... Non mais c'est bon, là. On va peut-être passer au vote. Il est tard. Il fait chaud. Il y a encore un vœu. Écoutez, M. GUERRIEN, il y a eu des réunions sur place avec mon équipe parfois avec la DVD, avec ma chargée de mission. M. Renaud MARTIN également a rencontré... Alors ceux que vous appelez les riverains, j'aimerais savoir de qui il s'agit exactement parce que ce sont les riverains de Manouchian, de Gambetta ? Je n'en sais rien. Ne vous en faites... Oui, Mme MAQUOI. Oui, je sais que vous avez réponse à tout. Non, juste une chose. Écoutez-moi. Nous, nous sommes très favorables au projet de piétonisation. La seule chose à qui il faut regarder comme d'habitude dans tous les projets, c'est si c'est techniquement faisable, s'il n'y a pas notamment de sujet avec la BSPP comme toujours nous devons passer sous les Fourches Caudines de la brigade des sapeurs-pompiers, éventuellement la Préfecture de police. Mais en réalité, c'est plus ou moins la même chose. En dehors de cette précaution-là, nous, nous sommes très favorables à ce projet. Il ne nous pose aucun problème de principe. Nous avons piétoniser sans qu'on nous le demande un certain nombre de voirie dans le 20^e et nous continuons. Il n'y a pas de problème. La seule chose, c'est que je ne veux pas qu'on instrumentalise ces sujets de voirie, si vous voulez, à d'autres fins. Il ne faut pas mélanger la voirie avec la question du rectorat. Alors moi, vous êtes, M. GUERRIEN, pour moi une source de fascination permanente parce que ça fait trois ans que je vous répète des choses et qui semblent que ça ne parvienne pas vraiment à votre entendement. Pour commencer... M. GUERRIEN, s'il vous plaît ! Je vous ai écouté. Pouvez-vous m'écouter ? Premièrement, je redis que dans ce pays, il y a un État de droit, un État du droit et qu'il y a des lois, et que ce bâtiment, il n'a pas été acheté par la ville de Paris malgré ma demande. À partir du moment où il appartient, ... il appartenait au privé quand c'était le rectorat qui l'occupait. Il appartient toujours au privé. Excusez-moi. J'ai demandé à l'acheter, à le faire acheter. Et j'ai envoyé un courrier à la ville. Et je signale que la personne qui a voté l'autorisation pour Carrefour, c'est Mme Olivia POLSKI qui, elle, était présente dans la commission. Oui, ce n'était pas moi. Moi, je n'y étais pas moi. C'est Mme POLSKI qui a voté l'autorisation. Excusez-moi. Moi, je n'y étais pas. Je n'y siégeais pas. Et on ne m'a pas demandé mon avis. Et j'ai reçu les documents la veille pour le lendemain. Oui, oui. Non, mais j'ai bon dos. Si vous voulez, par contre, il y a le compte-rendu de la réunion dans laquelle cette décision a été votée, M. GUERRIEN. Il y a un compte-rendu avec présence de Mme POLSKI signée. Ce n'est pas moi qui y étais. À un moment, la vérité révolutionnaire, ça va deux minutes. Donc je connais les accommodements. Donc si vous voulez, moi, je pars des faits. Les faits, c'est que c'est Mme POLSKI qui siégeait, qui a voté cette autorisation. Et elle représentait la Maire de Paris, pas moi, pas la Maire du 20^e. La deuxième chose, c'est que... Si vous pouviez avoir un minimum de respect. La deuxième chose, c'est qu'un certain nombre de choses ont été négociées par Mme Hélène VICQ en lien avec moi et Mme DASPET à l'époque. Et il y a un texte... M. GUERRIEN, vraiment... S'il vous plaît ! On n'est pas dans une cour de récréation. On est dans un Conseil municipal. Il y a des règles qui le régissent. Donc Mme VICQ a négocié une convention avec, à l'époque, le marchand de biens. Cette convention, elle a été reprise par Icade. Et dans cette convention, il était demandé par la Mairie du 20^e à ce que, par exemple, Icade s'attache à un repreneur unique. C'est le cas. Le repreneur unique s'appelle non pas Publicis, mais s'appelle précisément Ressource, la société Ressource. C'est une

société qui émane de Publicis. Donc nous avons 1 300 salariés pour une capacité maximale de 1 500 salariés qui sont arrivés ou qui sont en train d'arriver sur place. Je vous rappelle que moi, on m'avait dit que le petit commerce était en danger avenue Gambetta. Vous avez là, des gens qui vont pouvoir aller dans les petits commerces de l'avenue Gambetta pour faire leurs courses. La deuxième chose, c'est qu'on avait demandé à ce qu'un des locaux aille à un projet d'intérêt général. Alors l'intérêt général, ça ne veut pas dire forcément... Moi, je ne sais pas ce que vous entendez par là. Puisque vous m'avez dit à l'époque, je vous rappelle qu'on avait précisé que ça pouvait être du commerce ou de l'artisanat ou un projet associatif. On a eu des réunions avec des élus qui sont dans le collectif avec Carton rouge. Moi, pour l'instant, je n'ai vu aucun projet associatif arriver chez Icade ni chez moi. Aucun projet associatif n'est arrivé, aucune demande. Alors qu'on a eu des réunions où Icade a exposé sereinement les choses. Alors M. GUHL, vous dites il y a des bruits. Non, il n'y a pas des bruits. Il y avait des élus qui étaient dans la réunion avec Icade. Alors il y avait dans cette réunion le 15 avril dernier Loïk LE BORGNE, Stéphane VON GASTROW, Colette STEPHAN, Jacques BAUDRIER. Et deux candidatures ont été proposées aux élus par Icade pour occuper ces trois lots réunis en un : Monsieur Bricolage et Naturalia. Moi, je n'ai pas de préférence. Je n'ai pas de souhait. Je m'en fiche complètement. Mais juste une chose, les gens d'Icade, ils ne vont pas attendre non plus un million d'années. Comme c'est le privé, ils doivent quand même répondre à un certain nombre de choses. Il y a eu d'autres sollicitations moins abouties : une pharmacie, et il y a eu également un bar snacking qui s'est proposé. Moi, j'avais émis plus de réserve sur le bar snacking pour des raisons éventuellement de bruit et du fait qu'il y en a déjà beaucoup dans ce coin-là. Mais franchement, on en est là aujourd'hui. Donc il y a un commerce, il y a une surface qui est proposée, un projet d'intérêt général, qui est une surface, je crois, de 181m², il me semble. C'est ça ? 115. C'est celle de 115. 115m² donnant sur l'avenue Gambetta. Et nous attendons des propositions. En tout cas, moi, je n'en attends pas. Mais Icade attend des propositions. Oui, Mme MAQUOI, rapidement. Parce que normalement quand je réponds, on passe au vote.

Mme MAQUOI

Oui, sauf que moi, je vais vous demander une interruption de au moins une minute parce que vu la manière dont vous traitez certains élus dont M. GUERRIEN, pour que ça redescende un petit peu quand même.

Mme CALANDRA

Pardonnez-moi, Mme MAQUOI, c'est M. GUERRIEN qui me traite mal en m'interrompant sans cesse et grossièrement. Excusez-moi ! Pour que cela redescende ? Mais j'ai encore la police de cette... Je n'ai pas donné l'interruption de séance, Mme MAQUOI. Écoutez, nous allons passer au vote de ce vœu. Moi, il n'y a pas d'interruption de séance dans ces conditions. Il n'y a pas d'interruption de séance. Je suis désolée. À un moment donné, un minimum de respect, c'est... Ah oui ! D'accord. Très bien. Alors nous passons au vote. Je rappelle que la Maire a la police de la séance. C'est écrit dans le CGCT. Vous n'avez qu'à le relire.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-240 : Vœu pour l'intensification des rénovations thermiques des immeubles de l'arrondissement et tendant à lever les freins existants, proposé par le Groupe Écologique du 20^{ème}.

M. GLEIZES

C'est Mme RIVIER qui le présente.

Mme CALANDRA

Mme RIVIER. Je ne sais pas, elle n'est pas là. Alors écoutez, si Mme RIVIER n'est pas là, je vais passer au vote. Donc vous le présentez ? Moi, je suis pour l'adopter. Donc ça peut aller très vite.

M. GLEIZES

Non, mais si vous êtes pour l'adopter, on va aller vite sur ce vœu. Ce vœu est très important surtout en cette période de canicule. Donc la période de canicule va nous obliger donc à revoir toute notre stratégie de rafraîchissement des immeubles et il est important d'avoir une meilleure coordination entre le programme *EcoRénovons*, la DLH et la direction d'urbanisme pour les autorisations, et que nous demandons aussi qu'il y ait un cahier des charges qui soit avec des recommandations bien précises qui soient mises en place de façon à ce qu'on optimise la rénovation thermique puisque les écarts sont trop importants entre ce que l'on vote et ce qui se réalise. Voilà le sens de ce vœu.

Mme CALANDRA

Oui, Mme BACHE.

Mme BACHE

Merci, Madame la Maire. Oui, très rapidement. Le groupe SOCA va bien sûr voter ce vœu qui va totalement dans le bon sens et avec les arguments que vient de développer Jérôme GLEIZES. Deux remarques cependant. La première, c'est qu'il n'est nulle part dans les considérants fait mention de l'ABF, de l'architecte des bâtiments de France. Et il ne faut pas opposer patrimoine et rénovation. Donc il serait peut-être bien d'envisager un considérant en ce sens. J'ai préparé une proposition, M. GLEIZES : « Considérant la nécessité de prendre en compte la préservation du patrimoine parisien dans les opérations *EcoRénovons* ». C'est quelque chose d'assez simple si cela vous va. Et le deuxième, c'est sur le vœu proprement dit. Pour le premier alinéa de ce vœu, il nous semblerait judicieux d'ajouter justement « les ABF et l'agence parisienne du climat » dans le travail de concertation qui doit être fait. Je n'ai pas de proposition mais je pense que c'est facile à ajouter. Et dans le deuxième alinéa, rajouter absolument cette fois, « en lien avec l'agence parisienne du climat ». Alors je ne suis pas sûre que la direction de l'urbanisme ait les compétences pour travailler toute seule sur ce sujet. Voilà, c'était tout : deux remarques. Dans les deux à la fin. Merci.

Mme CALANDRA

Écoutez, moi, les propositions de Mme BACHE me paraissent aller dans le bon sens. Si j'ai entendu, puisque j'ai entendu la première sur la préservation de patrimoine, je ne suis pas sûre d'avoir entendu la deuxième, mais juste sur le fond du vœu, et là, c'est aussi la présidente de RIVP qui s'exprime, moi, je trouve qu'il va plutôt dans le bon sens. Donc je suis plutôt favorable à l'adopter. Mais est-ce que Mme BACHE, parce que comme vous ne parlez pas toujours dans le micro, pouvez-vous répéter votre deuxième considérant ?

Mme BACHE

Il y a un seul considérant. C'est dans les deux alinéas. Dans le premier, il s'agirait de rajouter l'ABF et l'APC, l'agence parisienne du climat. Et dans le deuxième, tourner un petit peu la phrase autrement, dire que la direction de l'urbanisme doit travailler en lien avec l'agence parisienne du climat. Car je ne pense pas que la DU toute seule ait les compétences pour.

Mme CALANDRA

OK. Oui, M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui, bien sûr, positivement sur ces deux amendements d'autant plus que c'est une obligation d'avoir l'avis de l'ABF souvent. Donc s'il y a une situation de blocage, donc autant les avoir tout de suite dans la boucle avant qu'ils donnent une opposition et l'agence pour le climat à Paris est déjà en soutien. On ne fait que confirmer ce qui est nécessaire ou ce qui existe déjà.

Mme CALANDRA

Bien. Je vous remercie. Alors je tiens à dire que j'ai quelques réserves sur certains de vos considérants mais pour ma part, je voterai pour ce vœu. J'appelle à voter pour.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

Rappel des événements à venir : le 28 juin prochain, ça, c'est déjà passé. Ah non ! Pardon. 28 juin prochain, à 18h30, dévoilement d'une plaque commémorative en mémoire de l'artiste peintre Hervé MASSON au 71 rue des Amandiers.

29 juin : la 20^e chaise organise sa fête de fin d'année.

Le 30 juin, je vous le rappelle, c'est la course de la Pyrénéenne. Je vous invite à y venir ou à y participer en tant que coureur ou bénévole. Et nous manquons à ce stade encore de beaucoup de bénévoles. Donc faites passer le mot.

Le 6 juillet à 14h, inauguration de la place Bilal-Berreni en présence de sa famille. Et aussi à la même date : un petit moment de fête collective afin de lancer officiellement *Louis Lumière plage*.

Pour conclure, mes chers collègues, je rappelle la date de notre prochain Conseil : le mardi 17 septembre à 19h dans cette même salle des fêtes.